

# Stanisław Warzeszak

---

## Notion morale de la dignité humaine dans le personnalisme polonais

---

Collectanea Theologica 68/Fasciculus specialis, 125-182

---

1998

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

STANISŁAW WARZESZAK

## NOTION MORALE DE LA DIGNITÉ HUMAINE DANS LE PERSONNALISME POLONAIS

Depuis vingt ans, à la suite de l'élection du Cardinal K. Wojtyła à l'autorité suprême de l'Eglise catholique, il s'est manifesté un intérêt plus attentif pour la pensée philosophique, surtout anthropologique et éthique dont le chef de file était l'actuel pape Jean Paul II. Cet intérêt, suscité par certains traits de l'enseignement du pape qui apparaît comme très marqué par les idées personnalistes, surtout dans le cas des droits de l'homme, doit se tourner vers l'époque antérieure à son pontificat, celle du travail proprement philosophique de K. Wojtyła et de toute son école d'éthique personnaliste, appelée école de Cracovie-Lublin. Le but de cet article consiste à tenter une présentation de l'apport le plus caractéristique de l'éthique personnaliste polonaise dont l'idée principale mène à l'établissement d'une éthique fondée sur la base de la dignité de la personne humaine.

### I. LA PERSONNE HUMAINE COMME FONDEMENT DES NORMES MORALES

Pour l'éthique personnaliste la personne humaine, dans sa structure ontique, constitue une valeur définie comme dignité de la personne. L'homme comme sujet de cette dignité étant une valeur en soi entre dans des relations interpersonnelles qui ont un caractère moral. La personne humaine et sa dignité constituent l'objet, mais aussi le sujet, de l'expérience morale dans les relations interpersonnelles. La même relation se produit dans le cas-limite d'une personne qui se désigne à la fois comme le sujet et comme l'objet de son agir moral. Il y a donc lieu de préciser la position de personne dans la structure du moral et la

signification de la dignité de cette personne pour l'établissement des normes morales. Il convient également d'être attentif à la position de l'homme et de sa nature dans l'expérience morale pour discerner plus à fond la spécificité de l'objet de moralité et la source constituant le fondement des normes morales en éthique personnaliste polonaise.

### 1. L'homme et sa nature dans l'expérience morale

Les représentants de l'éthique personnaliste polonaise, et parmi eux K. Wojtyła, soulignent que l'homme comme personne constitue le centre de la moralité parce qu'il est le sujet exclusif des valeurs morales. On ne peut pas détacher l'expérience de moralité de l'expérience de l'homme et de son humanité. L'expérience morale est basée sur l'expérience de l'homme, et, d'une certaine manière, elle est même l'expérience de l'homme. Il existe entre elles une relation réciproque et bilatérale, créant de l'une à l'autre un lien essentiel<sup>1</sup>.

La moralité constitue aussi la base de la compréhension de l'humanité, et en elle l'homme s'expérimente lui-même. Il faut donc saisir l'homme par rapport à la moralité. Il se trouve à la base de l'expérience de moralité qui est un point de départ pour l'éthique. Mais on ne peut pourtant pas limiter l'expérience de moralité à l'expérience de l'homme, parce que cela mènerait à perdre de vue le point de départ expérimental de l'éthique, à la réduire à une anthropologie. Celle-ci est seulement „une raison pour les thèses éthiques, non pas une prémisse, au contraire, ce sont les thèses éthiques qui constituent une prémisse pour l'anthropologie ; elle en est la conclusion, et il n'en résulte pas que ces thèses soient uniques et exclusives”<sup>2</sup>. Pourtant, le lien entre l'expérience d'homme et l'expérience de moralité est si strict qu'on ne peut parler de l'une

---

<sup>1</sup> Cf. K. Wojtyła, *Problem doświadczenia w etyce* [Problème de l'expérience en éthique], „Roczniki Filozoficzne” 17(1969), nr 2, 19.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 21 ; Cf. T. Styczeń, *Antropologia a etyka* [Anthropologie et éthique], *Zeszyty Naukowe KUL* 13(1970), nr 4, 39 s; Idem, *Doświadczenie moralności* [L'expérience de la morale], *Logos i ethos. Rozprawy filozoficzne* [Logos et ethos. Dissertations philosophiques], Ed. Polskie Towarzystwo Teologiczne, Kraków 1971, 339.

indépendamment de l'autre. La moralité et l'humanité sont si conditionnées l'une par l'autre que si ce conditionnement n'avait pas lieu, il faudrait nier la spécificité du contenu de la moralité et de son fait. L'homme sans moralité, qui ne manifeste dans son existence ni faits ni vécu d'ordre moral, est dénué du caractère humain, et représente une situation qu'il faut admettre comme anormale<sup>3</sup>.

La constatation que l'expérience de l'homme est le point de départ en éthique soulève la nécessité d'expliquer qui est l'homme, et pourquoi l'expérience de moralité lui est si strictement liée. Il se pose également une question en éthique: qu'est-ce qui constitue le critère des jugements axiologiques et normatifs qui fondent réellement l'éthique? A. Rodziński, posant cette question constate qu'en prenant en considération l'homme, les jugements éthiques établissant les normes ne sont pas toujours univoques. En effet le comportement de l'homme peut être jugé et défini au sens normatif de plusieurs perspectives, et non pas seulement d'un point de vue strictement moral<sup>4</sup>. Ainsi, si l'on considère l'aspect biopsychique et organique de l'homme, on ne peut en déduire aucun ordre moral.

La nature humaine, considérée sous l'angle de ses inclinations et de ses orientations psycho-organiques n'est pas et ne peut pas être un critère décisif et fondamental du comportement humain dans son sens strictement moral<sup>5</sup>. Par ailleurs, W. Granat souligne que la structure organique de l'homme, bien qu'elle constitue un élément intégral de la personne humaine, n'est pas son unique composant et ne constitue pas une mesure pour son comportement<sup>6</sup>. Malgré tout, elle peut constituer l'enregistrement d'une règle morale, que l'on peut déchiffrer et expliquer dans les tendances humaines d'ordre naturel à exprimer inté-

---

<sup>3</sup> Cf. K. Wojtyła, *Problem doświadczenia w etyce*, op. cit., 20.

<sup>4</sup> Cf. „Rozróżnienie między osobą a naturą jako punkt wyjścia w reinterpretacji antropologiczno-filozoficznych podstaw etyki” [Distinction entre personne et nature comme point de départ dans la réinterprétation anthropologique et philosophique des fondements de l'éthique], „*Analecta Cracoviensia*” 2(1970), 105-115.

<sup>5</sup> Cf. *ibid.*, 111.

<sup>6</sup> Cf. W. Granat, *Osoba ludzka. Próba definicji* [La personne humaine. Essai d'une définition], Sandomierz 1960, 144.

gralement la dignité personnelle de l'espèce humaine et à l'affirmer dans ses attitudes et son agir. La nature humaine en quelque sorte exprime la personne, au moins à certains égards, et peut indiquer ce qui est digne ou indigne de l'homme et ce qui constitue le centre d'activité morale intérieure<sup>7</sup>.

K. Wojtyła, de plus, souligne que la nature humaine existe dans un *suppositum* concret qui est une personne. Les caractères de la nature humaine, comme par exemple le sexe et l'instinct sexuel, sont des propriétés appartenant de façon définitive à la personne, qui doit posséder ces particularités de la nature au niveau de sa personne, et les disposer de façon adéquate et propre à sa personne<sup>8</sup>. Par ailleurs, l'ordre de la nature et sa finalité doivent être respectés par la personne, par le moyen de la pratique de l'amour qui lui est propre. Dans le domaine de la sexualité on peut voir un cas particulier de rencontre et de conditionnement de la nature et de la personne. La nature de l'instinct sexuel et sa finalité peuvent être des facteurs de l'ordre naturel lorsque l'homme déchiffre sa signification normative et dans son comportement lui donne la puissance normative<sup>9</sup>. L'esprit, qui est une particularité et caractéristique de la personne, a dans cet ordre de la nature une participation de premier ordre (*lex naturalis est participatio legis aeternae in rationali creatura*). Ainsi la loi naturelle est quelque chose

<sup>7</sup> Cf. A. Rodziński, *Personalistyczna koncepcja kultury a prawo naturalne* [Conception personaliste de la culture et loi naturelle], „Roczniki Filozoficzne” 18(1970), nr 2, 83.

<sup>8</sup> Cf. *Problem uświadomienia z punktu widzenia teologii* [Problème de conscientisation du point de vue théologique], „Ateneum Kaplanskie” 64(1962), 4 ; Idem, *Zagadnienie katolickiej etyki seksualnej. Refleksje i postulaty* [Question de l'éthique sexuelle catholique. Reflexions et postulats], „Roczniki Filozoficzne” 13(1965), nr 2, 10.

<sup>9</sup> Cf. *ibid.*, 13.

<sup>10</sup> Cf. Idem, *Osoba ludzka a prawo naturalne* [Personne humaine et loi naturelle], „Roczniki Filozoficzne” 18(1970), nr 2, 55 ; IDEM, *Natura ludzka jako podstawa formacji etycznej* [Nature humaine comme fondement de la formation éthique], „Znak” 11(1959), 694 s ; A. Rodziński, *U podstaw kultury moralnej. O genezie i podstawowej strukturze wartości moralnej naturalnej i wartościowania ściśle moralnego. Studium aksjologiczno-etyczne* [A la base de la culture morale. De la genèse et

qui convient strictement à la personne comme à un être raisonnable<sup>10</sup>. De plus, elle situe la personne dans l'ordre propre au monde, et surtout par rapport au fondement de la loi qui est Dieu. Il existe toutefois - soulignent les représentants de l'éthique polonaise - une possibilité de conflit entre la personne et la loi naturelle; cependant, par l'acceptation d'une certaine métaphysique de la personne humaine et de sa soumission à Dieu, il est possible d'éviter ce conflit<sup>11</sup>.

Finalement, l'éthique personnaliste considère que la loi naturelle est un ordre de la nature humaine, fondé sur la dignité permanente et universelle de la personne humaine, en général, et, en particulier, comme dépendante de Dieu<sup>12</sup>. Mais cette loi naturelle n'est pas une raison suffisante pour l'établissement des normes strictement morales<sup>13</sup>. Il se pose donc la nécessité que les normes de la loi naturelle soient complétées par une norme personnaliste qui prenne en considération la valeur de la personne. A la base de l'établissement de la norme morale se fondant sur la personne demeure l'homme comme personne dans son essence et sa nature, dans sa dignité<sup>14</sup>.

---

de la structure fondamentale de la valeur morale naturelle et de la valorisation morale au sens strict. Etude axiologique et éthique], „*Roczniki Filozoficzne*” 16(1968), nr 2, 45; A. Szostek, *Normy i wyjątki. Filozoficzne aspekty dyskusji wokół norm ogólnie ważnych we współczesnej teologii* [Normes et exceptions. Aspects philosophiques de la discussion autour des normes universellement valables dans la théologie contemporaine], Ed. Redakcja Wydawnictw KUL, Lublin 1980, 62 ; Idem, *Problem uzasadnienia norm moralnych we współczesnej dyskusji teologicznej* [Problème de la justification des normes morales dans le débat théologique contemporain], „*Roczniki Filozoficzne*” 26(1978), nr 2, 83-97.

<sup>11</sup> Cf. K. Wojtyła, *Osoba ludzka a prawo naturalne*, op. cit., 56 s ; T. Ślipko, *Naturalne prawo moralne jako podstawa etyki małżeńskiej w wiążących wypowiedziach Magisterium Ecclesiae* [La loi morale naturelle comme fondement de l'éthique conjugale dans les documents d'autorité du Magisterium Ecclesiae], „*Studia Theologica Varsaviensia*” 6(1968), nr 1, 187.

<sup>12</sup> La loi naturelle est liée aussi à l'affirmation du Divin personnel, à la religion et en un sens particulier au christianisme. Cf. A. Rodziński, *Personalistyczna koncepcja kultury...*, op. cit., 83.

<sup>13</sup> Cf. M.A. Krąpiec, *Człowiek i prawo naturalne* [L'homme et la loi naturelle], Ed. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin 1975, 222.

<sup>14</sup> K. Wojtyła, *Zagadnienie katolickiej etyki seksualnej*, op. cit., 13 ; Idem, *Problem teorii moralności* [Problème de la théorie de la moralité], in: „*W nurcie zagadnień posoborowych*” 3, Warszawa 1969, 244.

Les normes de la loi naturelle se fondent sur la nature humaine, souvent identifiée avec les manifestations biopsychiques de cette nature humaine, qui ne sont pas toujours modérées et raisonnables. Le contenu de la loi naturelle ne peut pas être défini par l'instinct naturel de conservation ou le désir sensuel, affectif ou imaginatoire, mais par des normes qui ont un équivalent raisonnable et qui règlent la vie humaine personnelle dans ses différents éléments, la vie humaine conçue comme une totalité. C'est pourquoi, en éthique personaliste, on prend en considération dans l'expérience morale la personne à son niveau de dignité d'être, ou la nature humaine personnalisée et saisie dans son aspect de rationalité. Ainsi est rendu manifeste sans aucune équivoque le fondement essentiel de la valeur morale et de la valorisation strictement morale, dans laquelle avant tout, apparaît comme obligeante la dignité d'être une personne. Sous cet aspect, d'après A. Rodziński, la loi naturelle peut être en quelque sorte un ensemble d'autorisations et d'obligations fondamentales résultant du fait *d'être une personne, d'être quelqu'un*, et non pas seulement d'être quelque chose, c'est-à-dire une chose<sup>15</sup>.

La valeur de la personne humaine dans le personalisme éthique polonais est à la base des normes et des appréciations morales dans la loi morale naturelle. L'homme saisi dans sa nature humaine et étant à la fois et avant tout une personne et l'auteur de ses propres actes est déchiffré en éthique personaliste comme le sujet d'une responsabilité en conscience vis-à-vis de l'affirmation ou de la négation dans son agir, dans la manifestation de sa dignité, qui est propre à toutes les personnes humaines. Dans ce contexte, A. Rodziński définit la loi morale naturelle comme l'ensemble des exigences élémentaires et absolues de la dignité humaine, comme valeur fondée sur un individu humain, bien qu'elle oblige de façon absolue et universelle<sup>16</sup>.

Les représentants de l'éthique personaliste polonaise se rendent compte qu'il n'est pas possible d'omettre, dans l'expérience morale, la nature humaine au profit de la seule personne. La personne et la nature

---

<sup>15</sup> Cf. *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego w świetle filozofii personalistycznej* [Les plans naturels de la valorisation morale à la lumière de la philosophie personaliste], „Roczniki Filozoficzne” 14(1966), nr 2, 34.

<sup>16</sup> Cf. *Personalistyczna koncepcja kultury...*, op. cit., 86.

humaine sont tellement liées qu'on ne peut pas comprendre totalement ce qu'est la dignité inhérente de l'homme en omettant sa nature humaine. De même, on ne peut pas connaître vraiment la nature humaine sans prendre en considération que l'homme est une personne et possède une dignité permanente, inaliénable et obligeante<sup>17</sup>. C'est pourquoi l'éthique personaliste prend comme base de la moralité la nature humaine rationnelle, mais aussi la personne comme individu de nature rationnelle. Car l'homme, dans l'expérience morale, se manifeste par l'acte et exprime en même temps son essence à travers sa nature, dans un acte raisonnable et libre, comme un acte possédant des traits spécifiquement humains et personnels. Le fait moral trouve aussi sa justification en prenant comme base la nature humaine libre et rationnelle, concourant à la vérité. L'éthique personaliste veut mettre en relief l'aspect personnel de l'homme, dont le contenu constitue une dignité exceptionnelle et une valeur obligeant à l'affirmation absolue de la personne et du devoir envers elle<sup>18</sup>.

Si l'on résume ces points de vue des représentants de l'éthique personaliste polonaise au sujet de l'expérience morale sur le plan de sa nature, il se dégage la conclusion que la justification de l'établissement des normes morales dans la loi naturelle, ainsi que la source du devoir moral, sont constitués par l'ensemble universel et absolument obligeant des exigences fondamentales de la dignité humaine, qui est enracinée dans un être individuel en tant que valeur à laquelle est due l'affirmation<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Cf. Idem, *U podstaw kultury moralnej*, op. cit., 45 ; Voir aussi: K. Wojtyła, *Osoba i czyn*, [Personne et agir] Ed. Polskie Towarzystwo Teologiczne, Kraków 1969, 78-88

<sup>18</sup> Cf. T. Styczeń, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego* [Conception philosophique de la loi naturelle], „*Analecta Cracoviensia*” 1(1969), 305; H. Juros, *Chrześcijańska moralność relacji międzypersonnelles* [Morale chrétienne des relations interpersonnelles], „*Collectanea Theologica*” 40(1970), nr 3, 67.

<sup>19</sup> Cf. A. Rodziński, *Personalistyczna koncepcja kultury ...*, op. cit., 86; T. Styczeń, *Problem poznania prawa naturalnego* [Problème de la connaissance de la loi naturelle], „*Studia Theologica Varsaviensia*” 6(1968), nr 1, 140.



## 2. Dignité de la personne humaine dans l'expérience morale

La notion de personne humaine comme valeur suprême résultant de sa dignité personnelle est basée, en éthique personaliste polonaise, sur deux motifs principaux: naturel et surnaturel. On peut donc envisager le contenu de l'objet d'expérience morale, et également la dignité humaine et son contenu normatif, sur les deux plans, naturel et surnaturel.

La situation particulière de la personne humaine dans le cosmos, dans le monde des choses et des êtres irrationnels constitue la base de l'établissement des normes dans la morale naturelle ; mais désormais la vérité définitive sur l'homme comme „image et ressemblance de Dieu” nous donne la raison déterminante incontestable de l'établissement des normes morales. Car, comme le dit A. Rodziński, la relation entre Dieu et l'homme est incontestablement créatrice de valeur, parce que son aspect valorisant constitue la dignité naturelle permanente et universelle de l'homme<sup>20</sup>.

Considérant la personne ainsi envisagée dans l'expérience morale, sa dignité éminente et sa valeur ontologique, on peut lui appliquer une norme que K. Wojtyła a formulée et définie comme la norme personaliste : „Cette norme, dans son contenu négatif, constate que la personne est un bien ne s'accordant pas avec l'utilisation, ne pouvant être traité comme un objet de jouissance, partant, comme un moyen. Parallèlement, se déploie son contenu positif : la personne est un bien tel que seul l'amour peut dicter l'attitude appropriée et valable à son égard”<sup>21</sup>. La norme personaliste s'exprime dans le devoir d'un tel comportement envers la personne, devoir qui est exigé par son essence et sa valeur ontique, c'est-à-dire sa dignité<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Cf. *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 49.

<sup>21</sup> *Miłość i odpowiedzialność. Studium etyczne*, [Amour et responsabilité. Etude de morale sexuelle], Londyn 1965, 33 ; cf. S. Smoleński, *Norma personalistyczna* [Norme personaliste], „*Analecta Cracoviensia*” 3(1972), 311-320.

<sup>22</sup> Cf. K. Wojtyła, *Zagadnienie katolickiej etyki seksualnej, op. cit.*, 13; H. Juros, T. Styczeń, *Sposoby uprawiania etyki w Polsce i ich konsekwencji dla etyki teologicznej* [Voies de recherches éthiques en Pologne et leurs conséquences pour l'éthique théologique], „*Zeszyty Naukowe KUL*” 18(1975), nr 1, 3.

La norme personaliste citée plus haut constitue un point de repère à chaque acte conscient et libre du sujet de l'action morale; c'est à elle qu'aboutit l'appréciation du comportement moral dont l'objet est une personne. Dans le champ de la norme personaliste, chaque homme est inclus dans toute sa structure naturelle; à strictement parler, elle saisit l'homme comme une personne (un individu humain concret) et non comme une quelconque société, humanité ou famille. A la base de la moralité et de l'établissement des normes strictement morales se trouve une personne concrète, comme objet de l'expérience morale. La personne, ou plus exactement la relation interpersonnelle, constitue le contenu de la moralité, bien que tout ce qui caractérise essentiellement une relation interpersonnelle morale doive être rapporté analogiquement, toutes proportions gardées, aux relations personne - chose<sup>23</sup>. Pourtant, la valeur de l'objet d'expérience morale, la personne et sa dignité, constituent un motif infiniment plus contraignant du devoir moral expérimenté et objectivement donné, que dans le cas d'expérience d'un être impersonnel. En raison de la dignité particulière de la personne qui de façon éminente exige l'affirmation pour elle-même, on peut définir la moralité comme une moralité des relations interpersonnelles<sup>24</sup>.

En éthique personaliste polonaise, la relation interpersonnelle étant l'expérience morale, qui a pour objet, et en même temps pour sujet, une personne et sa dignité (dans le cas-limite sujet et objet sont une même personne), révèle l'essentiel de la moralité et de l'établissement des normes directement morales. La moralité conçue de cette façon, définie comme moralité personaliste en raison de son objet qui est la personne et sa dignité, doit être fondée sur des bases axiologiques d'existence qui impliquent et expriment cette dignité exceptionnelle de la personne.

Cette question de la valeur de la personne humaine, à la base de l'éthique personaliste, a été longuement analysée par A. Rodziński. Il part du présupposé que la valeur représentée par l'objet, quoiqu'elle ne soit pas identique à celui-ci, est un rapport de „convenance” entre la per-

---

<sup>23</sup> Cf. T. Styczeń, A. Szostek, *Uwagi o istocie moralności* [Remarques sur l'essence du moral], „Roczniki Filozoficzne” 22(1974), nr 2, 28.

<sup>24</sup> Cf. *ibid.*; H. Juros, *Chrześcijańska moralność relacji międzysobowych*, *op. cit.*; 67.

sonne et cet objet qui constitue une valeur pour cette personne sujet. On pourrait définir le contraire de la convenance comme une antivaleur<sup>25</sup>. Si la convenance à la personne est une valeur, il en résulte que l'essentiel de la valeur est d'ordre relationnel et orienté vers la personne et l'impliquant. La valeur existe entre une personne et un objet, soit que l'objet représente en soi une valeur par laquelle il définit son essence et sa nature, soit qu'il ne soit pas en état de susciter l'intérêt à son égard chez une personne; mais alors il a besoin que la personne effectue une „révélation” de sa valeur propre<sup>26</sup>.

Si l'on considère la personne comme une valeur - celle de la dignité humaine, il faut comprendre cette valeur comme absolument suprême et incomparable avec tout autre valeur existant dans le monde personnel. La dignité humaine en tant que absolument parfaite, incomparable et irremplaçable par quelque autre valeur que ce soit, constitue par elle-même un appel irrevocable à sa reconnaissance et en même temps à son affirmation par d'autres personnes. La dignité humaine qui apparaît comme une valeur morale par rapport à une personne est un objet d'affirmation, indépendamment de sa reconnaissance ou de sa négation par cette personne. Car la personne ne décide pas de ce qu'elle est justement une personne humaine, et de ce qui, en elle, est mesure de valeur. Par contre, en quelque sorte, elle se rend compte de qui elle est, de qui elle ne peut cesser d'être. Elle se rend compte aussi qu'elle est un être relationnel, qui entre en relation interpersonnelle, qui s'ouvre à d'autres personnes en créant, par une ouverture réciproque, la possibilité de donner à elle-même et à sa vocation une signification pleine et stable. Cette ouverture à l'autre, dans une attitude de respect et de reconnaissance réciproques, constitue la base d'une proximité mutuelle particulière, ou même d'une habitation réciproque de personnes de nature différente ou identique<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Cf. *Osoba wśród wartości* [La personne parmi les valeurs], „Roczniki Filozoficzne” 23(1975), nr 2, 8 ; Idem, *U podstaw kultury moralnej*, op. cit., 32 s, 38.

<sup>26</sup> Cf. *ibid.*, 27 ; Idem, *Osoba wśród wartości*, op. cit., 9.

<sup>27</sup> Cf. *ibid.*, 10. Voir aussi: J. Majka, *Moralna transcendencja człowieka przez wolność i miłość* [Transcendance morale de l'homme par la liberté et l'amour], „Colloquium Salutis”, 7(1975), 43; W. Słomka, *Podmiotowy charakter osoby – godność człowieka* [Caractère subjectif de la personne – dignité de l'homme], in: *Powołanie człowieka 3* [Vocation de l'homme 3]. *Być człowiekiem* [Etre homme], Ed. Pallottinum, Poznań-Warszawa 1974, 83.

La personne, sans cette ouverture comme spécifique *proprium* vers les autres personnes, n'est pas en état de se comprendre comme un fait ; son comportement opposé à l'affirmation de la dignité de la personne, ne diminue pas cette dignité, il peut même l'accroître, mais en lui-même il n'affirme pas cette dignité propre à la structure ontique de la personne, et c'est pour cela qu'elle reste incompréhensible à elle-même. Cependant, chaque acte d'autodétermination personnelle est soumis à la valorisation morale. De plus, cet acte confirme ou affaiblit la structure personnelle, il révèle la personne comme celle qui reconnaît sa dignité ontique, ou la remet en question<sup>28</sup>.

Dans la structure de la moralité, il n'y a pas de place pour une attitude neutre du sujet envers l'objet de valeur qu'est une personne, dotée de son inhérente dignité. Si l'on peut définir la dignité humaine comme la plus haute valeur de la personne, alors elle est une forme de relation entre une personne objet et une personne sujet ; et c'est cette forme qui constitue toujours la raison d'une convenance dynamique d'une personne à une autre. La personne doit reconnaître cette raison et l'apprécier dans l'acte d'affirmation. Quoiqu'elle n'ajoute ainsi aucune valeur à la personne-objet de valeur, elle lui rend malgré tout justice ainsi qu'à sa propre personne qui, du fait d'une nature identique, désire affirmer la personne et sa dignité comme telle<sup>29</sup>.

L'acte d'affirmation de la personne possède une importance proportionnelle, soit qu'elle concerne une relation interpersonnelle entre des individus humains, soit qu'il s'agisse d'une relation orientée vers Dieu. C'est cette dernière relation qui crée avant tout la valeur et donne à l'homme-personne une dignité exceptionnelle et universelle. Ce fait est établi sur les présupposés religieux, la vérité divine sur l'homme, sa vocation exceptionnelle et une relation spécifique d'amour interpersonnel entre Dieu et l'homme<sup>30</sup>.

L'expérience de la dignité de la personne humaine, et l'affirmation de cette dignité, ne requièrent pas obligatoirement une raison d'ordre exclusivement religieux. La raison d'affirmation peut s'appuyer

<sup>28</sup> Cf. A. Rodziński, *op. cit.*, 9 ; IDEM, *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 53.

<sup>29</sup> Cf. *ibid.*, 38 ; Idem, *O dwójkiej jedności człowieka* [De la double unité de l'homme], in: *Powołanie człowieka 3, op. cit.*, 105.

<sup>30</sup> Cf. Idem, *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 49.

sur la structure naturelle de la personne humaine, qui suffit pour que le fondement en soit valable; et de plus cette raison d'ordre naturel contient en elle une raison d'ordre religieux, quoique pas toujours consciente. A l'inverse, une raison d'ordre religieux présuppose une raison naturelle, et il faut en être conscient, mais elle la dépasse de beaucoup. De toute façon la dignité naturelle implique en soi un rapport à un être absolu dont elle dépend par sa nature, et peut se présenter dans une sphère naturelle comme un objet d'expérience morale. C'est pourquoi l'affirmation de la dignité naturelle doit être aussi une affirmation de la dignité dans la sphère religieuse et mener à un rapport définitif et en même temps à une explication en Dieu, dont la personne porte en soi l'image et la ressemblance comme une raison de la plus haute dignité<sup>31</sup>. Par suite, il convient de distinguer nettement ces deux sphères de dignité, en soulignant que l'éminente dignité de la personne humaine n'est pas seulement le fait de l'image et ressemblance divine propre à cette personne, mais aussi le résultat d'une relation exceptionnelle de Dieu à l'homme et de l'état d'homme en relation avec Dieu. Ce dernier aspect fait l'objet de la théologie morale, qui mène une réflexion sur ce que la Révélation lui dit de l'élévation de l'homme à une dignité royale à travers les textes bibliques.

A. Rodziński, à la base de ces deux dimensions de la dignité religieuse et naturelle qui s'impliquent, propose de définir la valeur morale comme „l'aspect valorisant du rapport existant entre un acte déterminé d'autonomie et d'autodétermination personnelle, et l'aspect personnel de ressemblance (constituant la dignité universelle de tout le genre humain), qui existe entre la nature humaine et la nature divine”<sup>32</sup>. Ainsi la valeur morale a, au moins implicitement, un sens religieux, mais à la base de l'appréciation de la valorisation directement morale se trouve un critère de moralité naturelle qui constitue la dignité ontique de la personne humaine comme telle.

Finalement, A. Rodziński conclut que l'objet d'expérience morale est une personne et sa dignité résultant de sa structure ontique et de la

---

<sup>31</sup> Cf. *ibid.*, 49 s ; A. Szostek, *Pozycja osoby w strukturze moralności* [Position de la personne dans la structure du moral], „Roczniki Filozoficzne” 24(1976), nr 2, 55.

<sup>32</sup> *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 50.

nature de l'homme. C'est ainsi que se révèle directement dans l'expérience la personne qui exige une affirmation morale. En outre, l'attitude morale chargée de valeur paraît reposer sur l'affirmation et la reconnaissance que l'homme est une personne<sup>33</sup>. Un principe général de la loi naturelle en philosophie classique énonce: *Bonum est faciendum, malum vitandum*; il se rapporte à la nature humaine et s'applique au bien et aux conditions du sujet de l'agir humain<sup>34</sup>. Pourtant, ce principe est trop général et semble ne pas considérer le désintéressement et la catégorisation, essentiels pour le devoir moral. C'est pourquoi K. Wojtyła propose, pour une moralité humaine et interpersonnelle, de prendre en considération une norme personaliste telle que nous l'avons mentionnée au début: à la personne humaine est dû l'amour, qui consiste en l'affirmation de cette personne pour elle-même<sup>35</sup>. Pour les moralistes polonais, la relation interpersonnelle constitue une source de connaissance de la personne-objet, ainsi que la base du fait moral existant entre les personnes. La personne, dans une relation interpersonnelle, se présente dans sa structure personnelle spécifique qui, comme *terminus ad quem*, constitue le fondement de la valeur et de l'affirmation de personne. Et donc, lorsqu'une personne-sujet reconnaît et expérimente la valeur en soi, c'est-à-dire la dignité de la personne-objet et le besoin d'affirmation par l'amour de la dignité de cette personne, (ce qui est la seule réponse convenable à la valeur se présentant à elle), cette personne-sujet doit accepter cet amour en tant que *modus* et en tant que vertu, comme son attitude au sens normatif<sup>36</sup>. Par le discernement et l'acceptation de cette norme est dû à une personne-objet un amour désintéressé et l'accomplissement nécessaire et catégorique du bien à son égard, comme quelque chose de convenant à sa dignité personnelle. Est moralement bon l'acte qui est entrepris pour le bien de la personne-objet, par égard pour sa dignité et en réalisant effectivement le bien à son intention<sup>37</sup>. Et donc le critère définitif du bien moral, auquel est strictement lié le devoir moral, est le bien de la personne-objet dans une relation morale.

---

<sup>33</sup> Cf. *ibid.*, 68

<sup>34</sup> Cf. M.A. Krąpiec, *Człowiek i prawo naturalne*, *op. cit.*, 202-206.

<sup>35</sup> Cf. *Miłość i odpowiedzialność*, *op. cit.*, 30. Voir aussi : A. Szostek, *op. cit.*, 55.

<sup>36</sup> Cf. *ibid.*, 56.

<sup>37</sup> Cf. *ibid.*, 57 ; H. Juros, T. Styczeń, *Moralny akt ludzki* [Acte moral humain], in: *Encyklopedia katolicka*, T. 1, Ed. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin 1973, 267.

C'est ce qui favorise et cause la réalisation du bien moral, et non pas seulement la condition de l'agir moralement valable, qui est moralement chargé de valeur. La vérité du bien moral est le contenu des normes morales qui, s'adressant à la volonté, constituent pour celle-ci une force de devoir, une obligation d'agir ou de s'abstenir<sup>38</sup>.

L'activité au niveau des valeurs, est alors subordonnée à l'activité au niveau des principes et des normes morales. L'objet de la valeur morale n'est pas laissé à une libre acceptation du sujet, mais il oblige par rapport à une valeur se présentant au niveau des principes et des normes conformées par rapport à l'objet de la valeur morale. K. constate que cela se passe au plan de la moralité où se coordonnent existentiellement et dynamiquement le niveau des principes moraux et celui des valeurs<sup>39</sup>. La personne qui apparaît comme objet des valeurs morales, ne peut pas être soumise à une valeur d'utilité, par exemple à une valeur sexuelle, mais elle exige que cette valeur soit soumise et intégrée à la valeur de sa personne. Au niveau de la valeur de la personne se réalise une authentique relation d'amour interpersonnel constituant la base d'un rapport propre à une valeur de personne intégrée à laquelle sont soumises d'autres valeurs naturelles de l'homme. Dans le cas d'une relation d'amour adéquate à la valeur de la personne, on peut parler d'affirmation de la personne; dans cette affirmation, la personne devient intégralement et pleinement elle-même, orientée vers la réalisation de son plus grand bien, et de tout ce qui est réellement conforme à sa dignité exceptionnelle<sup>40</sup>.

En éthique personaliste polonaise, le bien de la personne constitue le but de toute l'activité morale, eu égard à la personne et sa dignité, il est la valeur primordiale par rapport à toutes les autres valeurs concernant les émotions, les sentiments, les impressions esthétiques, etc. Le bien moral de la personne dépasse toutes ces valeurs, il est transcendant en lui-même. Il enrichit la personne et devient un élément constant et actif dans sa sphère spirituelle<sup>41</sup>. Dans la relation d'amour, le bien moral

---

<sup>38</sup> Cf. A. Rodziński, *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego...*, op. cit., 38 ; K. Wojtyła, *Natura ludzka ...*, op. cit., 696.

<sup>39</sup> Cf. *Problem teorii moralności*, op. cit., 229.

<sup>40</sup> Cf. Idem, *Miłość i odpowiedzialność*, op. cit., 99.

est le bien commun des personnes; dans l'affirmation de la personne par amour le sujet découvre des valeurs dans la personne-objet et en même temps en lui-même. Par conséquent, la personne-sujet offrant le bien à une autre personne participe de ce bien parce qu'il est le bien commun des personnes, créé par une relation interpersonnelle. C'est pourquoi, dans chaque activité d'une personne orientée vers l'autre, et en même temps aussi vers elle-même, prend forme le bien moral par lequel la personne devient bonne, ou le mal moral par lequel la personne devient mauvaise. Cela s'effectue au sens du sujet ou de l'objet, dans le cas de la mise en œuvre d'une action bonne ou mauvaise<sup>42</sup>.

Le bien ou le mal prennent forme dans un acte et à l'intérieur de cet acte, puis il pénètre (conséquence logique), le „moi”, ou le „toi” personnel, si cette deuxième personne le permet. Le bien moral est un devoir pour une personne, il est un but propre à un homme comme personne, il est la résultante de l'accomplissement et de la réalisation, dans un acte, de sa propre personne et de celle de l'autre<sup>43</sup>.

Considérant l'importance du bien moral pour l'individu humain, de par la grandeur qui lui est due par sa nature, l'éthique personnaliste admet que seule l'affirmation de la personne par l'amour, dans laquelle se réalise le bien, convient à la personne et à sa dignité. On ne peut en effet ni mettre en question cette dignité ni la fuir, elle est un élément permanent et constitutif de chaque individu humain. De plus l'aspect de valeur de l'homme dans sa dignité a un caractère de valeur morale et il est compris dans une sphère de moralité<sup>44</sup>. La moralité exprime cette dignité et la protège, et lui donne la faculté d'établir des normes catégoriquement obligeantes. En moralité, comme dit A. Rodziński, chaque acte envers une personne est soumis à l'évaluation; il peut être digne, louable, héroïque même (*summum de la valorisation*) ou bien indigne de la personne et de sa dignité<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> Cf. A. Rodziński, *U podstaw kultury moralnej*, op. cit., 73; K. Wojtyła, *Osoba: podmiot i wspólnota* [Personne: le sujet et la communauté], „Roczniki Filozoficzne” 24(1976), nr 2, 28.

<sup>42</sup> Cf. *ibid.*, 31 s ; Idem, *Problem teorii moralności*, op. cit., 235.

<sup>43</sup> Cf. *ibid.*, 238.

<sup>44</sup> Cf. A. Rodziński, op. cit., 105.

<sup>45</sup> Cf. *ibid.*, 77, Cf. K. Wojtyła, op. cit., 245.



L'aspect négatif du rapport à la personne, qui signifie une remise en question ou plutôt un refus de ce qui appartient à la personne humaine et à sa dignité, est une aliénation de la personne<sup>46</sup>. A son tour, l'aliénation est une antithèse de la participation, par laquelle K. Wojtyła comprend ce qui correspond à la transcendance et à l'intégration de la personne dans un acte possédant une valeur personnaliste et réalisée dans des relations interhumaines<sup>47</sup>. Dans la participation, c'est-à-dire dans l'étant, et dans l'agir, „en commun avec les autres”, une personne agit et existe comme personne et se réalise dans un acte et par des relations interpersonnelles, ainsi que dans une relation au bien commun<sup>48</sup>. L'aliénation est, par contre, l'inverse de la participation. A l'opposé de celle-ci, l'aliénation est comprise comme la privation pour l'homme de ses possibilités de réalisation dans des relations interhumaines. Il en résulte une déstabilisation du sens de la valeur personnelle de l'autre, et il peut s'ensuivre une limitation ou un anéantissement de la vérité de l'homme, à la fois comme sujet et comme objet<sup>49</sup>.

Cette notion de participation et d'aliénation aide l'éthique à discerner plus profondément la dimension de la relation interpersonnelle qui prend en compte la dignité humaine, la compréhension du bien commun et la réalisation de la personne. Tout cela s'effectue dans la sphère de la moralité, qui évalue à la mesure de la dignité de la personne humaine, selon ce qui pour elle est adéquat, l'affirme et la développe. Sous l'aspect négatif, la moralité rejette les actes d'anti-valeurs, indignes de la personne et préjudiciables pour elle comme contraires à une norme de moralité fondamentale et universelle se basant sur la dignité de la personne humaine, autrement dit, à une norme personnaliste<sup>50</sup>.

---

<sup>46</sup> Cf. *ibid.*, 77.

<sup>47</sup> Cf. *Osoba i czyn*, *op. cit.*, 294-297.

<sup>48</sup> Cf. *ibid.*, 295; Idem, *Osoba: podmiot i wspólnota*, *op. cit.*, 35 s.

<sup>49</sup> Cf. *ibid.*, 37. Voir aussi: E. Wołicka, *Znakowy charakter uczestnictwa* [Caractère de signe de la participation], „Zeszyty Naukowe KUL” 22(1979), nr 1-3, 59.

<sup>50</sup> Cf. A. Rodziński, *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego...*, *op. cit.*, 32 s. Par rapport à la dignité humaine A. Rodziński énumère les règles de comportement suivantes : a/ il est permis de faire tout ce qui est convenable, b/ il n'est pas permis de faire ce qui n'est pas convenable, c/ il faut faire ce dont l'abandon n'est pas l'abandon ne s'oppose pas à ce qui est convenable, f/ il est déconseillé de faire ce qui

Dans la morale de la personne humaine ainsi conçue, l'éthique personnaliste polonaise prend en considération le problème de l'habitus moral, c'est-à-dire des vertus comprises dans le contexte de l'affirmation de la dignité humaine dans sa notion naturelle<sup>51</sup>. A la base des vertus morales (naturelles), et de la réalisation de tout bien moral, A. Rodziński met la sagesse, comprise comme une conclusion pratique: qui est l'homme, et avec quoi ou avec qui ne peut-il pas s'identifier. La sagesse est en même temps un comportement qui respecte le fait de la dignité personnelle humaine, de sa non-autosuffisance et de sa contingence (humilité). Grâce à la sagesse, l'homme comprend qu'il dépasse tous les êtres extra-personnels, qu'il a par rapport à eux la possibilité de prendre des initiatives propres et créatrices, et peut reconnaître le degré d'obligation qu'il a envers eux<sup>52</sup>. Le premier aspect de la sagesse ainsi conçue est la grandeur d'âme, qui reconnaît la hauteur spirituelle de la vie personnelle de l'homme, et joue aussi un rôle déterminant dans la morale<sup>53</sup>.

L'altération de cette grandeur d'âme, d'après A. Rodziński, conduit à une perception de l'homme comme un être non seulement autonome, mais avant tout comme un auteur souverain dont dépend tout ce qui existe. C'est le comble de l'orgueil, le contraire de l'humilité, qui tient compte de la contingence de l'existence humaine. Cette dernière forme et cet aspect (ainsi que d'autres) de la sagesse, ont un rapport direct au plan de l'affirmation de la dignité humaine en tant que personnelle (grandeur d'âme) et de la reconnaissance de cette dignité en tant qu'humaine (humilité, contraire de l'orgueil)<sup>54</sup>. Dans la

---

convenable, d/ il est permis de ne pas faire ce dont l'abandon ne s'oppose pas à ce qui est convenable, e/ il est indiqué (conseillé seulement) de faire ce qui est louable et dont est effectivement convenable, mais dont l'abandon est louable, g/ il est conseillé de faire ce qui est plus louable, et donc en particulier il est indiqué de faire ce qui est le plus louable, h/ il est déconseillé de se comporter de façon moins louable et surtout de faire ce qui est le moins louable dans les différentes formes de comportement possibles dans une situation donnée. Cf. *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 79.

<sup>51</sup> Cf. H. Juros, *Chrześcijańska moralność relacji międzysobowych, op. cit.*, 70.

<sup>52</sup> Cf. *op. cit.*, 82 s; Idem, *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego...*, *op. cit.*, 29.

<sup>53</sup> Cf. *ibid.*, 29 s; Idem, *U podstaw kultury moralnej, op. cit.*, 84.

<sup>54</sup> Cf. *ibid.*, 85; Idem, *Naturalne płaszczyzny wartościowania...*, 30.

ligne de l'affirmation morale de la dignité de la personne humaine, cet auteur place la prudence, qui perfectionne la sagesse et permet un véritable discernement dans des domaines exigeant des appréciations multiples et des décisions multilatérales. Comme la sagesse conditionne et justifie des attitudes et des activités moralement chargées de valeur, de même la prudence permet de reconnaître les réalités les plus convenantes pour la vie morale. La sagesse et la prudence sont en relation avec un dynamisme psychique de la personne humaine qui s'exprime par des actes de volonté. Elles introduisent dans ce dynamisme de la personne un ordre cognitif qui lui est propre et oriente de l'intérieur vers le bien de la personne et surtout vers sa dignité comme vers un bien moralement adéquat<sup>55</sup>.

A. Rodziński lie étroitement à la dignité de la personne intellectuellement reconnue la vertu de justice qui, avec la force de la loi, fixe les droits et les devoirs envers un individu humain, et oblige à respecter et à affirmer le statut ontique propre à chaque homme. L'ordre cognitif établit des normes objectives et prudentes, conformes aux normes de l'ordre moral que la justice accomplit de façon universelle pour un optimum moral de la personne humaine<sup>56</sup>.

Ces vertus naturelles mentionnées, ainsi que d'autres comme par exemple la vertu de courage, dont le rôle est une maîtrise des diverses formes de peur et de crainte, sont étroitement liées à la vertu d'amour comme à la vertu suprême primordiale et coordonnant toutes les autres. Chaque manifestation d'une vertu quelconque est une forme d'expression concrète de l'amour sur la base de l'activité psychophysique de l'homme<sup>57</sup>. L'amour tend à l'affirmation des valeurs, à l'unification dans ce qui constitue une valeur morale. Il engage à l'attitude et à l'acte conforme à l'affirmation de la dignité de la personne humaine comme à la valeur la plus haute. L'amour conçu intégralement a une dimension encore plus profonde; il est donc personnel d'une personne à une autre personne, et aspire à une proximité existentielle et personnelle<sup>58</sup>. Mais à la base de l'amour, dans le personnalisme

---

<sup>55</sup> Cf. *ibid.*, 31.

<sup>56</sup> Cf. *ibid.*, 35.

<sup>57</sup> Cf. *ibid.*, 38 ; K. Wojtyła, *Miłość i odpowiedzialność*, op. cit., 96.

<sup>58</sup> Cf. A. Rodziński, *U podstaw kultury moralnej*, op. cit., 91-95.

éthique, on met l'affirmation de la dignité personnelle originelle, incontournable et véritablement adéquate pour un comportement moral envers la personne humaine.

Toutes les vertus présentées, en strict lien et en union étroite les unes avec les autres dans l'éthique personaliste, font que chaque acte de personne est un acte pleinement et moralement chargé de valeur, correspondant à la dignité de l'homme, car il est un acte conscient, ordonné, autonome et effectué en raison de la valeur. Il est un acte moralement chargé de valeur, acte d'un sujet qui est une personne rationnelle, libre et responsable<sup>59</sup>.

La dignité de la personne humaine comme objet d'expérience morale et d'établissement des normes morales, dans la perspective des représentants de l'éthique personaliste polonaise, exige pour la personne humaine, en raison de son statut ontique et de sa structure naturelle, une affirmation juste, à travers chaque acte dirigé vers elle. L'affirmation de la personne est l'unique moyen propre pour confirmer cette dignité et, en même temps, elle constitue la norme morale de toute activité de personne.

La dignité naturelle constitue le point de repère définitif de l'activité morale et du devoir moral, mais lorsqu'on rapporte cette dignité de la personne humaine à la Personne-Absolu comme à son explication finale, elle prend une valeur morale incomparablement plus élevée. La personne humaine et sa dignité envisagée sous l'aspect d'une ressemblance à la Personne divine, dont elle porte en elle „l'image et la ressemblance”, et dont elle reflète une relation particulière de filiation, constitue la plus haute norme de comportement et la source du devoir moral absolu. Et dès lors, c'est à la lumière de la Révélation, et dans le champ de la théologie morale, qu'il convient d'envisager cette question.

---

<sup>59</sup> Cf. Idem, *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego...*, op. cit., 31.

## II. LA PERSONNE HUMAINE ET SA DIGNITÉ COMME OBJET DU DEVOIR MORAL

Les représentants de l'éthique personaliste polonaise, en désignant la personne humaine comme objet du devoir moral, soulignent que, dans sa vie concrète, l'homme ressent à des degrés très variables l'obligation d'accepter quelqu'un ou quelque chose: il éprouve soit l'obligation d'accepter quelqu'un ou quelque chose, soit l'obligation d'accomplir tel ou tel acte sous l'influence d'un mouvement intérieur lui prescrivant: „tu dois”. Souvent il ne se rend pas compte de la source du dynamisme de l'action ainsi déterminée. Il éprouve alors comme une évidence du devoir: que „je dois”, par rapport à la situation qui peut, sur le moment, ne pas être compréhensible, mais qui se présente pourtant comme porteuse d'obligation. C'est un fait moral qui se produit de façon analogique par rapport à l'expérience de l'existence de la liberté, de l'aspect transitoire de la vie, de l'efficiencia de l'homme<sup>60</sup>.

L'étape suivante dans l'expérience de ce fait moral est la réflexion et la question: „pourquoi dois-je, d'une manière aussi absolue, ce que je dois?” ou ensuite: „pourquoi, d'une manière générale, dois-je quoi que ce soit plutôt que rien?” Ces questions naissent de façon inséparable du contenu premier qui se révèle dans l'expérience morale directe (*datum morale*). Ainsi se forme d'après l'éthique personaliste, le fait moral (*datum morale*) constitué par le contenu de l'expérience morale et l'apparition de la question du devoir<sup>61</sup>.

Celle-ci concerne, en éthique personaliste, le contenu de l'expérience morale et, d'une façon concrète, la valeur ou le bien créant le devoir. En éthique, la réponse à la question: „pourquoi dois-je?”, à la question sur l'objet du devoir, attire tout d'abord l'attention sur le phénomène même du devoir, qui est lié aux modalités et au caractère

---

<sup>60</sup> Cf. T. Styczeń, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, op. cit., 298; Idem, *O głównym problemie etyki* [Du problème principal de l'éthique], „*Studia Philosophiae Christianae*” 7(1971), nr 1, 8.

<sup>61</sup> Cf. *ibid.*, 10; Idem, *Doświadczenie moralności*, op. cit., 330; A. Szostek, *O dwu sytuacjach macierzystych etyki* [A propos de deux situations premières de l'éthique], „*Zeszyty Naukowe KUL*” 16 (1973), nr 2, 61.

des questions sur le devoir. Grâce à cela devient possible une explication définitive de l'objet du devoir moral dans sa structure fondée sur la dignité et créatrice de devoir.

## 1. L'expérience éthique du devoir moral

### a. L'apparition du devoir moral

L'éthique personaliste polonaise lie étroitement la question du devoir à l'action, à une situation concrète d'action. L'homme est, de par sa constitution, condamné à l'action, soit sous l'influence d'un sentiment de nécessité qui exige un déchargement d'énergie, soit sous la pression d'une obligation issue de la situation extérieure qui apparaît comme sollicitant intervention et solution. Le devoir lié à l'action se présente comme quelque chose de nécessaire, d'inéluctable, il est tout simplement un des aspects de l'existence<sup>62</sup>. Ainsi, le moraliste pose-t-il la question: „que dois-je ?”. Parfois, la réponse vient d'une façon spontanée, surtout lorsque le contenu du devoir est déchiffré par le sujet de façon juste grâce à son inclination morale et rationnelle. D'après J. Gałkowski, la connaissance intellectuelle de la situation vient en premier lieu, et mobilise ensuite en vue de l'action. Dans la connaissance se réalise l'analyse du contenu comme valeur positive ou négative à des degrés divers. Cette valeur provoque l'engagement du sujet et se présente finalement comme objet de la nécessité de prendre une certaine attitude par rapport à soi-même ; autrement dit, elle révèle la nécessité de l'agir, ou plus précisément la nécessité du devoir d'agir<sup>63</sup>.

Il se forme alors un jugement sur l'adéquation de l'agir entre la valeur reconnue (le bien) et la situation concrète (le comportement).

---

<sup>62</sup> Cf. J. Gałkowski, *Spór o powinność moralną* [Dispute sur le devoir moral], „Roczniki Filozoficzne” 20(1972), nr 2, 25; T. Styczeń, *Problem możliwości etyki jako empirycznie uprawomocnionej i ogólnie ważnej teorii moralności. Studium metaetyczne* [Problème de la possibilité de l'éthique comme empiriquement fondée et de théorie de la morale universellement valable. Etude métaéthique], Ed. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin 1972, 177.

<sup>63</sup> Cf. *op. cit.*, 26.

Ce jugement engage toute la personne humaine dans les sphères de la connaissance, du désir et de l'émotion, et réclame une action qui est due, donc une décision concrète d'agir<sup>64</sup>. La connaissance intellectuelle de la valeur, sa véracité et sa certitude s'adressent avec insistance aux actes de volonté, en suscitant le sens de la nécessité et du devoir d'agir chez le sujet de la volonté<sup>65</sup>. Entre en cause, en outre, la distance entre la connaissance et l'action; cette distance est nécessaire par rapport à la liberté de choix et d'action, de même que par rapport à la conscience d'obligation. Cette condition est indispensable pour que le fait du devoir puisse exister. De plus, le devoir suppose la possibilité réelle d'accomplissement des exigences du devoir. Le sujet du devoir doit être en état de le réaliser, et l'objet du devoir doit être concrètement réalisable<sup>66</sup>.

Le devoir moral ayant pour objet la valeur morale (le bien moral) est un devoir de quelque chose (ou de quelqu'un), ou envers quelque chose (ou quelqu'un). C'est une conséquence du fait du devoir („que je dois”) et du contenu de ce devoir („que dois-je” et „pourquoi dois-je”). Après l'explication des éléments du fait moral, J. Gałkowski conclut que le devoir moral expérimenté dans ce fait moral a un caractère absolu<sup>67</sup>.

Le devoir dépend de la valeur, du choix, de l'agir, de l'état de la conscience morale et de la liberté, il possède une assez grande différenciation dans la façon dont il est vécu par le sujet. Les représentants de l'éthique personnaliste constatent que cette différenciation résulte non pas de l'objet de la valeur (la nature humaine), mais des conditions cognitives du sujet. Plus la connaissance de la valeur (du

<sup>64</sup> Cf. *ibid.*, 28 s, 32; T. Styczeń, *Problem autonomii etyki* [Problème de l'autonomie de l'éthique], „Roczniki Filozoficzne” 26(1978), nr 2, 54.

<sup>65</sup> Cf. K. Wojtyła, *Osoba i czyn*, *op. cit.*, 172; Idem, *Zagadnienie woli w analizie aktu etycznego* [Question de la volonté dans l'analyse de l'acte moral], „Roczniki Filozoficzne” 5(1955-1957), nr 1, 111-135; T. Styczeń, *Problem poznania prawa naturalnego*, *op. cit.*, 136; A. Rodziński, *Osoba wobec osoby* [La personne envers la personne], „Roczniki Nauk Społecznych”, 3(1975), 81.

<sup>66</sup> Cf. J. Gałkowski, *op. cit.*, 30.

<sup>67</sup> Dans le phénomène du devoir le caractère absolu est compris sous des rapports multiples et avec des significations différentes. En général on comprend le devoir absolu comme une forme d'ordre, comme la seule possibilité de comportement juste et comme une situation de nécessité. J. Gałkowski distingue sept possibilités de comprendre cette notion de „caractère absolu”; cf. *ibid.*, 34.

bien) est profonde et sûre, plus l'intensité du sentiment de devoir est grande<sup>68</sup>. Le devoir est alors absolu en raison de son objectivité, et de son rapport au bien, mais par ailleurs il est relatif, du fait de son vécu subjectif, et c'est sous cette forme qu'il apparaît comme devoir moral. Le caractère absolu du devoir vient comme la conséquence de l'expérience du fait moral<sup>69</sup>. L'objet et le sujet du devoir sont une ou des personnes qui, dans la relation interpersonnelle, constituent la source du devoir moral et lui donnent un caractère absolu, désintéressé, intérieur et rationnel. A la moralité ayant un caractère personnel correspond strictement le caractère personnel du devoir moral absolu<sup>70</sup>.

#### b. La personne humaine dans l'expérience du devoir moral

Le fait moral donné dans l'expérience morale se présente comme suscitant le devoir. Les représentants de l'éthique personnaliste polonaise désirant expliquer la spécificité de l'expérience du devoir qui a un caractère strictement moral portent leur attention sur l'expérience de ce fait moral, et surtout sur ce qui forme la source du devoir moral.

Ces moralistes soulignent que, dans l'expérience du devoir moral, ont une importance primordiale des éléments personnels de l'homme tels que rationalité, liberté, conscience, vocation à la transcendance, autodétermination, autoréalisation, tendance à la vérité, amour, etc.<sup>71</sup>. Ces éléments donnent aux actes de la personne un caractère moral, et à la moralité un caractère personnel. Dans la sphère de la vie de la personne, dans son vécu et ses réalisations, toute la sphère de la moralité prend son aspect unique et singulier. La dimension personnelle de l'homme dans l'expérience morale constitue la raison inéluctable de la

<sup>68</sup> Cf. K. Wojtyła, *Osoba i czyn*, op. cit., 172 ; J. Gałkowski, op. cit., 38.

<sup>69</sup> S'appuyant sur l'expérience du devoir moral absolu T. Styczeń considère ce devoir moral en tant qu'absolu sous différents aspects. Ils se retrouvent dans la relation interpersonnelle particulière et du fait de cette relation, de son caractère personnel, le devoir acquiert la vertu de devoir moral ; cf. *Doświadczenie moralności*, op. cit., 333-339. Voir aussi : K. Wojtyła, op. cit., 173.

<sup>70</sup> Cf. T. Styczeń, *W sprawie etyki niezależnej* [Sur la question de l'éthique indépendante], „Roczniki Filozoficzne” 24(1976) nr 2, 82.

<sup>71</sup> Cf. K. Wojtyła, op. cit., 170-176 ; T. Styczeń, A. Szostek, *Uwagi o istocie moralności* op. cit., 30.



certitude et de la force de conviction de la véracité de la norme morale. La puissance normative de la vérité issue de la personne est justement ce devoir qui possède la plus grande force persuasive ainsi qu'une évidence inéluctable<sup>72</sup>. Toute valeur ne constitue pas une source de normativité, et elle ne crée pas obligatoirement le devoir, mais c'est seulement cette valeur qui présente un contenu personnel qui suscite le devoir moral obligeant de façon absolue. De plus, l'ordre de valeur de la personne comme sujet et raison de l'affirmation morale doit être lié strictement à l'ontologie de la personne humaine. En ce cas, la valeur de la personne et de sa dignité résultant de la structure ontologique de l'homme se présente comme le „seuil de véracité” et comme la base des jugements de justice et de devoir absolu<sup>73</sup>.

Dans l'expérience morale l'objet personnel du devoir se présente comme sa source, dont il faut affirmer le contenu. Quoiqu'il ne donne pas toujours la réponse complète à la question „pourquoi dois-je”, il donne une réponse suffisante à la question „que dois-je”. Le verbe même „devoir” porte de façon équivalente sur le contenu, sur ce qui „est dû”, sur ce qui „doit” être affirmé et mis en œuvre. En désignant „ce qui est dû absolument”, on désigne la spécificité du contenu de ce devoir qui doit être accompli par des actes déterminés au moins intériorisés, par des actes de décision libre et de résolution. De plus, on indique ce par quoi, en accomplissant l'acte, est affirmé l'objet exigeant cette affirmation en considération de sa valeur. Le devoir absolu suggère quelque chose d'absolument dû par quelqu'un (terminus a quo) envers quelqu'un (terminus ad quem), ce qui s'exprime dans la phrase: „Je dois absolument faire ceci, de cette façon, cet acte-ci, maintenant, envers toi, envers vous...”<sup>74</sup>.

Le devoir ayant un caractère absolu impose l'accomplissement de ce qui se présente comme unique possibilité de l'action juste, il ne permet pas la renonciation à l'acte. Celui-ci apparaît alors comme immédiatement obligeant et comme le seul acte juste, comme propre au bien de l'objet du devoir<sup>75</sup>. La condition fondamentale pour le devoir absolu

<sup>72</sup> Cf. K. Wojtyła, *op. cit.*, 173.

<sup>73</sup> Cf. *ibid.*, 174 s ; T. Styczeń, *Doświadczenie moralności, op. cit.*, 337.

<sup>74</sup> Cf. *ibid.*, 339 ; Idem, *O głównym problemie etyki, op. cit.*, 23.

<sup>75</sup> Cf. J. Gałkowski, *op. cit.*, 33.

ainsi conçu est la personne et sa dignité qui impose au devoir un caractère moral. La dignité de la personne humaine réclame à son tour la justification, qui s'accomplit au plan métaphysique pour que le sujet puisse ainsi, convaincu de la raison inconditionnelle du devoir, orienter d'une façon dynamique sa liberté et sa volonté et confirmer ce devoir dans sa conscience<sup>76</sup>. Le fait du devoir absolu ayant un caractère moral a lieu seulement au plan interpersonnel, et il est d'une manière spécifique un cas particulier de cette relation. Dans l'expérience du fait moral, la personne est donnée à une autre personne d'une manière catégorique et indispensable, créant simultanément et de façon identique les fondements de l'apparition du devoir. Tout cela concerne également le cas-limite de la relation de la personne à elle-même<sup>77</sup>.

Le caractère absolu, catégorique, du devoir, prouve son aspect moral, différent de celui du devoir extra-moral, qui est relatif et non contraignant, lié à des moyens choisis arbitrairement pour atteindre un but pouvant être le bonheur personnel, l'autoréalisation, l'autoperfectionnement. Dans le devoir strictement moral, en éthique personaliste, ces objectifs sont considérés comme seconds, car le motif premier et la source de ce type de devoir est la valeur en soi de la structure du contenu de l'objet du devoir, qui indique qu'il convient de faire cela et seulement cela, eu égard à cette valeur, et en outre de façon indépendante des conditions extérieures et des buts posés par le sujet de l'action<sup>78</sup>. Par contre, l'action visant à la mise en œuvre de moyens menant à un but déterminé n'est pas, à proprement parler, l'action morale, parce que son motif et son objet ne sont pas le fait moral expérimenté, qui explique de façon définitive le caractère moral du devoir, mais une valeur d'une certaine façon extérieure par rapport à cette expérience, et n'ayant pas beaucoup de points communs avec la dignité de l'homme expérimentée et suscitant le devoir moral. De plus, le devoir moral est toujours obligeant, indépendamment des buts choisis ou même du désir d'affirmer ces buts. T. Styczeń constate que le devoir

---

<sup>76</sup> Cf. K. Wojtyła, *op. cit.*, 174; T. Styczeń, *Doświadczenie moralności*, *op. cit.*, 337.

<sup>77</sup> Cf. *ibid.*, 339.

<sup>78</sup> Cf. *Idem*, *O głównym problemie etyki*, *op. cit.*, 25; A. Szostek, *Pozycja osoby w strukturze moralności*, *op. cit.*, 47.

moral possède une source objective dans l'expérience morale, dont l'objet est la personne humaine et sa dignité, donnant à ce devoir un caractère absolu<sup>79</sup>.

Le devoir a aussi une dimension nécessaire et catégorique par rapport à la volonté humaine. Grâce à cette volonté qui est pouvoir de choix - libre arbitre - le sujet peut répondre (par ses actes de décision) aux exigences du devoir. L'action de la personne résultant du devoir moral se situe entre le sentiment aigu de la nécessité d'agir d'une certaine façon et, au contraire, l'option arbitraire de s'abstenir de toute intervention. L'homme par sa raison reconnaît d'une part la situation objective et indépendante sur laquelle il n'a pas personnellement d'influence, et d'autre part sa propre contingence d'être et sa fortune<sup>80</sup>. La liberté de choix comme base de l'action morale n'a pas d'influence sur le devoir parce qu'elle-même existe chez un être contingent. La personne dans sa liberté peut en vérité choisir entre le bien et le mal, mais elle n'a pas le pouvoir d'établir „ce qu'elle doit”, ni „ce qu'elle doit absolument choisir”<sup>81</sup>. Elle a la possibilité de choix, mais d'un choix déterminé par le devoir absolu de l'acceptation du bien, quoiqu'existe la possibilité de choisir le mal. Le devoir moral, autonomie du bien et du mal, se révèle comme contraignant par rapport à la liberté de l'homme, mais il ne supprime pas cette liberté, il provoque seulement une coïncidence mutuelle et le fait de l'obligation comme seul moyen de détermination de la liberté à la vérité révélant ce devoir<sup>82</sup>.

Selon les moralistes polonais, dans l'expérience morale apparaît la valeur de la personne humaine, sa dignité et sa structure naturelle ontique ou nature humaine, d'où découle la variété d'aspects d'une même source de devoir, et qui révèlent la diversité des dimensions des raisons fondant le rapport déterminé à l'action obligeante. L'objet de l'expérience morale ne peut pas être utilisé comme moyen pour attein-

---

<sup>79</sup> Cf. T. Styczeń, *op. cit.*, 24 s.

<sup>80</sup> Cf. J. Gałkowski, *op. cit.*, 30 s.

<sup>81</sup> Cf. T. Styczeń, *op. cit.*, 45.

<sup>82</sup> Cf. *ibid.*; Idem, *Problem poznania prawa naturalnego*, *op. cit.*, 137; S. Kamiński, T. Styczeń, *Doświadczalny punkt wyjścia etyki* [Point du départ expérimental de l'éthique], „*Studia Philosophiae Christianae*” 4(1968), nr 2, 64.

dre un but en dehors de lui-même. Il possède une dignité ou valeur tellement élevée que la seule modalité possible de comportement à son égard est l'affirmation active pour lui-même, comme la fin en soi eu égard à ce qu'il est. Il est une personne et possède la valeur en soi qui, indépendamment des conditions extérieures, exige l'accomplissement du devoir absolu de l'affirmation active de lui-même. La dignité de la personne est imposée objectivement comme quelque chose qu'il faut accepter, elle est indépendante de la volonté du sujet de la situation morale, et elle ne peut être soumise à n'importe quelles préférences ou attitudes arbitraires. La valeur de la personne n'est pas laissée à l'approbation facultative, mais elle exige l'approbation catégorique en raison d'elle-même, elle pose le devoir absolu de son affirmation active et, d'une façon objective, les procédés de réalisation des buts de l'action qu'elle a fixés. Le devoir ainsi conçu en éthique personnaliste est un devoir moral d'une supériorité absolue. Il possède même la supériorité sur les biens vitaux du fait qu'il est un devoir moral, et digne de la seule personne humaine<sup>83</sup>.

De même, l'acte du sujet-personne est moralement bon et honnête lorsqu'il est accompli en raison du devoir moral, lorsqu'il est un acte bon affirmant la personne pour elle-même, pour ce fait même qu'elle est une personne. Seul est juste et digne de la personne l'acte qui est dû à la personne et affirme la dignité de la personne pour elle-même<sup>84</sup>. L'acte dû à la personne exprime le devoir absolu d'accomplissement des actes déterminés comme dus à chaque personne particulière. Et si l'on considère que la personne est aussi le sujet des actes moraux, on voit le lien strict qui existe entre la personne, ce à quoi elle a droit, et ce à quoi elle est tenue. On voit aussi que le fait d'être homme ou personne signifie être obligé d'agir d'une façon déterminée qui est propre à la personne et en considération de la personne<sup>85</sup>. Chaque acte de

---

<sup>83</sup> Cf. T. Styczeń, A. Szostek, *Uwagi o istocie moralności*, op. cit., 29; T. Styczeń, *O głównym problemie etyki*, op. cit., 24-30; A. Szostek, *Pozycja osoby w strukturze moralności*, op. cit., 48.

<sup>84</sup> Cf. T. Styczeń, A. Szostek, op. cit., 25.

<sup>85</sup> Cf. S. Kamiński, T. Styczeń, op. cit., 57; T. Styczeń, *Zarys etyki* [Esquisse d'éthique. Métaéthique], Ed. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin 1974, 102.

la personne est l'expression du devoir moral absolu, mais aussi la réponse adressée à la personne qui a manifesté ce devoir et l'a adressé à une autre personne ainsi qu'à elle-même. La personne ne peut pas ne pas répondre à ce devoir, et plus encore, elle ne peut pas ne pas être responsable de sa propre dignité personnelle, qui lui est directement donnée et en même temps imposée, postulant la nécessité de l'affirmation y compris jusqu'à l'abandon de la vie pour sauvegarder cette dignité<sup>86</sup>.

Simultanément, T. Styczeń constate que le devoir moral concerne surtout les relations interpersonnelles, et sur la base de ces relations possède exactement le caractère moral. Dans la moralité, la personne est donnée à l'autre personne et dans cette relation la valeur morale de la personne s'exprime pleinement, bien que la relation de la personne envers l'être extra-personnel influence aussi en quelque sorte la personne-sujet de l'action et exprime sa valeur morale et ontique. Ainsi, quoique cette relation ne soit pas due de manière absolue, elle révèle de quelque manière la personne et son rapport au devoir absolument dû<sup>87</sup>.

Dans le contexte du devoir moral, selon l'éthique personnaliste polonaise, l'amour est présenté comme dimension spéciale du devoir. Il signifie dans ce cas l'attitude du rapport désintéressé de la personne à la personne, qui s'exprime pleinement dans l'affirmation de la personne pour elle-même. Le désintéressement propre à l'attitude d'amour souligne la dimension la plus positive du devoir moral, et la manière la plus complète de réalisation du devoir d'affirmer la personne ; il exprime totalement le contenu essentiel de la morale défini par la formule : „le devoir absolu d'aimer les personnes”<sup>89</sup>. Il n'impose pas de contrainte ou de nécessité d'agir d'une façon concrète, mais il est une orientation spontanée vers la personne en considération de sa grande valeur. Il exprime de la façon la plus complète la formule: „ce qui est dû à la personne par la personne”, et il réalise le bien non seulement nécessaire, mais optimal pour la personne<sup>89</sup>. Ce qui suscite également l'amour, à côté de la valeur de la personne, c'est l'appel à l'amour. Cet aspect se révèle non seulement comme devoir d'affirmation

---

<sup>86</sup> Cf. T. Styczeń, A. Szostek, *op. cit.*, 29.

<sup>87</sup> Cf. T. Styczeń, *W sprawie etyki niezależnej, op. cit.*, 82.

<sup>88</sup> Cf. Idem, *Etyka niezależna? op. cit.*, 53 ; Idem, *Zarys etyki, op. cit.*, 102.

<sup>89</sup> Cf. *ibid.* ; T. Styczeń, A. Szostek, *op. cit.*, 27.

de la personne, mais comme nécessité absolue de „payer les dettes” de l’amour dont la personne a été comblée<sup>90</sup>. Dans le contexte du devoir moral, l’amour apparaît comme la seule mesure juste pour répondre à la vocation de l’homme, à sa structure ontologique „susitant le devoir” et à la dignité de la personne humaine.

En éthique personnaliste polonaise, dans l’analyse du problème de l’expérience du devoir moral on souligne nettement certaines implications anthropologiques, ainsi que les conditionnements de l’apparition du devoir. La source du devoir moral provient de la personne-objet qui présente elle-même la valeur „susitant le devoir” et possède l’éminente dignité humaine qui revendique l’affirmation. Le devoir moral est présenté dans sa relation à la personne-sujet qui, comme être personnel raisonnable, libre et responsable, et en même temps contingent, vit et réalise ce devoir par des actes bons ou mauvais. La personne-sujet doit être capable de connaître la valeur ontique - dignité de la personne objet et tout ce qui assure son affirmation. De plus, la personne-sujet doit avoir la possibilité du choix libre entre l’accomplissement et l’abandon de l’action due<sup>91</sup>. La personne doit donc être un être libre, non soumis aux déterminations extérieures, quoique obéissant à l’appel de sa nature. Les éléments constitutifs de la personne humaine décident du caractère absolu et moral du devoir qui est basé sur la dimension interpersonnelle de la relation<sup>92</sup>. Le caractère personnel de la moralité montre d’une façon complète la justification du devoir expérimenté dans le fait moral. La conception de l’homme comme personne humaine, en éthique personnaliste polonaise, se situe à la base de la situation originelle de l’éthique, et la dignité de la personne détermine de façon absolue le mode d’agir envers elle.

---

<sup>90</sup> Cf. T. Styczeń, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, *op. cit.*, 306.

<sup>91</sup> Cf. T. Styczeń, A. Szostek, *op. cit.*, 30 ; T. STYCZEŃ, *Doświadczenie moralności*, *op. cit.*, 340.

<sup>92</sup> Cf. J. Gałkowski, *op. cit.*, 29.

## 2. Dignité de la personne dans l'explication définitive de l'objet du devoir moral

Le devoir moral expérimenté au plan de la relation interpersonnelle indique la réponse à la question: „que dois-je?”. Cette réponse est: „je dois absolument affirmer la personne (*persona est affirmanda*) en considération de sa valeur et de sa dignité personnelle. Tout cela contient déjà, en quelque sorte, la justification du fait „que je dois”; cependant le problème reste toujours ouvert par rapport au „pourquoi dois-je?”. La solution de cette question, en éthique personnaliste polonaise, est l'aboutissement d'une certaine réflexion philosophique et théologique sur la nature de l'objet du devoir moral et de ses implications métaphysiques et théologiques.

### a. La nature humaine et sa dignité fondement des explications du devoir moral

En éthique personnaliste polonaise, dans la conception du devoir moral on souligne que la nature humaine est donnée au sujet connaissant, au moins jusqu'à ce point qu'elle peut lui donner la réponse à la question de l'essence de l'objet de cette expérience, mais aussi le convaincre de la valeur de l'objet et de sa dignité en même temps que de la normativité morale<sup>93</sup>.

Le caractère normatif de la nature humaine, et surtout dans l'aspect de sa dignité, se présente à la personne comme moralement imposé, absolument dû, non soumis aux préférences subjectives. La nature humaine dans sa structure ontique possède quelque chose de permanent, immuable et indépendant des facteurs extérieurs d'influence. Elle forme la structure spécifique de la personne humaine, elle est codée en elle et détermine ses traits spécifiques. La nature humaine est donnée et imposée à l'homme, il doit l'accepter telle qu'elle est, il ne peut pas la refuser ni la modifier. Elle est objective et indépendante de

---

<sup>93</sup> Cf. A. Szostek, *Pozycja osoby w strukturze moralności*, op. cit., 56; S. Olejnik, *Normatywny charakter wartości etycznych* [Caractère normatif des valeurs éthiques], „Collectanea Theologica” 25 (1954), nr 1-2, 162-177.

l'homme. S'adressant à l'homme, à son esprit qui la déchiffre telle qu'elle est, pour autant qu'il la déchiffre suffisamment profondément et d'une façon adéquate, elle apparaît comme obligeante et exigeant absolument l'affirmation consciente. La raison, en reconnaissant la loi de la nature, reconnaît en même temps la valeur et la vérité par rapport à cette nature, puis exerce une pression en direction de la volonté sous forme du devoir d'affirmation de cette nature<sup>94</sup>.

Cependant la raison, dans la sphère de ses propres possibilités naturelles, n'est pas capable d'expliquer le caractère absolu du devoir moral. T. Styczeń souligne, dans le devoir moral, son caractère objectif et sa provenance transsubjective; ce devoir doit donc être reconnu par la raison comme indépendant d'elle-même. La raison doit reconnaître ce devoir et se chercher des explications en dehors d'elle-même<sup>95</sup>.

Par rapport à la nature, il est vrai, elle peut exercer une fonction normative, pour autant qu'elle tende vers le déchiffrement du sens codé de façon immanente dans la nature comme vérité transcendante exigeant la reconnaissance et l'affirmation totale. Malgré cela, elle ne crée pas le devoir moral, mais le déchiffre seulement comme absolu pour l'accomplir, et par ce seul fait elle détermine la situation de liberté et de responsabilité humaine que l'on peut appeler situation de „piège du bien et du mal”<sup>96</sup>. Ainsi, l'action libre et l'objectivisation de sa propre attitude selon la vérité contenue dans la nature doivent toujours s'accorder avec la raison propre, qui présente la vérité de la nature et oblige absolument à la respecter<sup>97</sup>. Le devoir moral résultant de la nature humaine reste indépendant de la raison et de sa connaissance. La nature humaine se présente avec insistance comme objective et imposée de façon indéniable, et elle devient la source du devoir absolu exigeant le respect absolu.

En éthique personnaliste polonaise, on remarque aussi que le caractère absolu du devoir reconnu comme la forme d'un sentiment aigu de la

---

<sup>94</sup> Cf. K. Wojtyła, *Natura ludzka jako podstawa formacji etycznej*, op. cit., 695; T. Ślipko, *Norma moralności w etyce chrześcijańskiej* [Norme morale dans l'éthique chrétienne], „Homo Dei” 27(1958), 44.

<sup>95</sup> Cf. *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, op. cit., 314.

<sup>96</sup> Cf. *ibid.*, 315.

<sup>97</sup> Cf. *ibid.*, 316; A. Rodziński, *Rozróżnienie między osoba a natura...*, op. cit., 111.



nécessité d'agir semble être parfois opposé à la liberté de choix<sup>98</sup>. Le libre arbitre étant la possibilité de choisir entre le bien et le mal, et d'autre part n'ayant pas de possibilité d'influer sur l'établissement du bien et du mal, cherche la raison absolue contenue dans l'objet envers lequel elle est responsable, obligée et libre en même temps. La nature humaine crée l'idée objective du bien propre pour elle-même, qui, suscitant le devoir et étant posée comme nécessaire à affirmer, place la liberté dans une situation comme déterminée, dans le „piège du bien et du mal”<sup>99</sup>.

La question de la raison du devoir est aussi la question du contenu de l'objet du devoir envers lequel la liberté veut prendre position. La nature humaine et la dignité personnelle qui en résulte sont une composante essentielle de la situation de devoir, mais elles ne suffisent pas malheureusement pour l'explication dernière de celui-ci. La nature indique seulement que quelque chose lui est dû, mais elle n'en indique pas de façon satisfaisante le „pourquoi”. Pour le devoir absolu, l'élan naturel de l'homme vers l'autoréalisation n'est pas suffisante, pas plus que l'appel de la nature ; il peut seulement présenter un but à l'approbation éventuelle. Il faut donc chercher une cause adéquate du fait du devoir moral absolu non seulement sur la base de la nature humaine et de son contenu, c'est-à-dire de qui est et de ce qu'est l'homme; mais pour le seul fait du devoir absolu, il faut chercher dans le rapport de la nature à ce dont elle est dépendante, à ce vis-à-vis de quoi elle est contingente<sup>100</sup>. Lorsque nous considérons la nature humaine dans son aspect de dignité comme dignité de personne source du devoir moral absolu, la raison humaine demande la cause dernière du devoir et l'explication de la source de ce devoir.

La contingence de l'homme signifie la non nécessité du lien entre l'existence et l'essence de sa nature humaine et de sa dignité. Elle signi-

---

<sup>98</sup> Cf. T. Styczeń, *op. cit.*, 304.

<sup>99</sup> Cf. Idem, *O głównym problemie etyki*”, 45 ; K. Wojtyła, *op. cit.*, 696.

<sup>98</sup> Cf. T. Styczeń, *op. cit.*, 304.

<sup>99</sup> Cf. Idem, *O głównym problemie etyki*”, 45 ; K. Wojtyła, *op. cit.*, 696.

<sup>100</sup> T. Styczeń précise que ce qui est dû absolument n'est pas ce que (*quod*) par l'acte nous affirmons comme objet digne par lui-même et exigeant l'affirmation, mais c'est ce par quoi (*quo*) à travers l'acte nous affirmons cette objet-fin (*terminus ad quem*) digne en lui-même et exigeant par lui-même cette affirmation. Cf. *Doświadczenie moralności*, *op. cit.*, 339 ; Idem, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, *op. cit.*, 304.

fic aussi la nécessité d'une dépendance de l'existence non nécessaire de la nature humaine et de son essence vis-à-vis d'un Absolu-Existant<sup>101</sup>. Considérée dans le contexte de sa dépendance existentielle de l'Être Absolu la nature humaine étant une existence absolue possède la signification réelle et adéquate du fait de la moralité. Sans ce rapport, la nature ne présente pas d'explication définitive au fait de la morale. Ce n'est que la dimension de dépendance à l'égard de l'Absolu-Existant qui permet de comprendre proprement et d'interpréter le sens intérieur de la nature. La définition la plus juste de l'homme et de sa nature est la notion de „personne incarnée ab Alio”<sup>102</sup>.

Le problème de la dépendance de la nature humaine a une grande importance non seulement pour comprendre l'essence de la personne humaine, mais aussi pour expliquer le contenu du fait moral et la cause adéquate du fait du devoir moral absolu. L'Absolu, et le rapport nécessaire de la nature humaine vis-à-vis de Lui, expliquent de façon définitive et non contradictoire l'apparition du fait moral, et surtout du devoir moral absolu. Désormais la nature humaine ne possède pas seulement ses propres fins en elle-même, mais en vertu de l'autorité absolue, elle présente des fins déterminées par le Créateur de cette nature et qui, sous cette forme, sont données dans le fait moral au sujet libre de l'action. Elles ne sont plus données dès lors pour une reconnaissance arbitraire de possibilités d'épanouissement, pas plus que pour une découverte et affirmation éventuelles, mais elles sont données comme nécessaires et impliquant une exigence absolue de réalisation<sup>103</sup>.

#### b. Métaphysique de la morale dans l'explication définitive du devoir moral

L'impossibilité de comprendre le caractère absolu du devoir moral fondé uniquement sur l'expérience morale de l'objet du devoir a engagé les moralistes à rechercher un élément essentiel dans le contenu de cet objet, c'est-à-dire une raison définitive expliquant la puissance absolue d'obligation qu'il comporte par rapport au sujet de l'expérience morale.

---

<sup>101</sup> Cf. *ibid.*, 305.

<sup>102</sup> Cf. *ibid.*, 306.

<sup>103</sup> Cf. *ibid.*, 305.

La question posée en éthique personnaliste: „Pourquoi d’une manière générale, dois-je quoi que ce soit plutôt que rien ?” ainsi que l’inaliénable droit à la liberté de la personne humaine exigent une réponse qui leur soit adéquate. L’expérience de l’homme, qui est en même temps une expérience de la morale, montre la nature de la personne humaine ainsi que sa dignité, source du devoir moral. Cependant, cela n’explique pas de façon définitive le caractère absolu du devoir, surtout si l’on considère le contexte de contingence de l’existence de la personne humaine. En outre, se pose la question de la raison justifiant une si grande dignité personnelle, avec ses conséquences pour la morale. Et, de plus, la conscience en tant que source directe du savoir moral ne possède pas de raison suffisante pour justifier des jugements dont l’évidence apparaît insuffisante<sup>104</sup>.

Ainsi est soulevé en éthique le problème de la non-contradiction du contenu de l’objet de l’expérience morale, qui d’une part présente en lui-même l’obligation absolue, et de l’autre révèle la contingence de sa structure, base de ce qui, dans ce contenu, apparaît comme nécessaire. Selon les représentants de l’éthique personnaliste polonaise, il y a donc lieu d’effectuer une analyse exacte du contenu de l’objet qui est axiologiquement indépendant, qui possède sa propre valeur, et constitue en lui-même la source du devoir. Et une telle analyse n’est possible que sur la base de l’anthropologie philosophique prenant en compte la conception personnaliste de l’homme et, finalement, de la métaphysique<sup>105</sup>.

T. Styczeń constate que même si l’anthropologie n’est pas indispensable à l’éthique dans son point de départ, lorsque cette dernière souhaite expliquer la réalité des jugements sur le devoir absolu, elle est néanmoins contrainte de faire appel à l’anthropologie et en dépend méthodologiquement, car ce n’est qu’ainsi qu’elle peut obtenir d’importantes informations sur le contenu axiologique de l’homme, dont l’étendue est plus grande que celle de l’expérience de la dignité humaine<sup>106</sup>.

---

<sup>104</sup> Cf. Idem, *W sprawie etyki niezależnej*, op. cit., 92; Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 178.

<sup>105</sup> Cf. Idem, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 56; Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 174; Idem, *Zarys etyki*, op. cit., 99, 117; A. Szostek, *Normy i wyjątki*, op. cit., 110.

<sup>106</sup> Cf. *Etyka niezależna?* op. cit., 76.

L'éthique, comme théorie expliquant l'objet moral et le devoir moral absolu, doit également se référer, par nécessité, à la métaphysique. Celle-ci permet d'expliquer la relation interpersonnelle, normative, résultant de l'objet d'éthique dont le contenu et l'existence demandent une justification non contradictoire. En prenant pour son objet l'être moral, comme un des analogons de l'être en tant qu'être en général, et qui est aussi l'objet des théories métaphysiques, l'éthique devrait appliquer par analogie les thèses de la métaphysique générale à l'être moral. C'est ainsi que l'éthique, autonome dans son point de départ, devient finalement la métaphysique de la morale et permet de donner une explication définitive du fait du devoir moral absolu<sup>107</sup>.

La prise de conscience de ces dépendances auxquelles l'éthique est soumise situe d'une façon réelle la relation existant entre le devoir moral absolu et l'expérience, dans l'objet d'éthique, de la dignité morale de la personne humaine.

La personne humaine et sa dignité demandent, selon T. Styczeń, une justification non-contradictoire de la réalité de leur existence fondant la réalité de l'existence du devoir moral. Les jugements de devoir expriment la réalité du devoir moral qui résulte de l'expérience de la dignité de la personne humaine et, comme tels, ils sont des jugements existentiels. Ils affirment le caractère existentiel du jugement de l'existence du devoir. Ces jugements, lorsqu'ils disent „c'est", expriment la conviction de l'existence „du contenu existant", qui est une des composantes de la notion de l'être, et dont l'un des analogons est le devoir d'affirmer la personne humaine. On peut donc exprimer de la façon suivante la formule du jugement existentiel: „le devoir d'affirmer la personne comme personne par la personne comme personne est"<sup>108</sup>.

Le même auteur constate ensuite que les jugements existentiels sont présents dans l'analyse et dans l'explication définitive des jugements du devoir moral. Ils ont une importance directe pour la dignité personnelle de l'homme, sur laquelle est construit le devoir moral. Le

---

<sup>107</sup> Cf. Idem, *W sprawie etyki niezależnej*, op. cit., 94; Idem, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 57; S. Kamiński, T. Styczeń, op. cit., 76; S. Kamiński, *Punkt wyjścia etyki* [Point de départ de l'éthique], „Zeszyty Naukowe KUL" 22(1979), nr 1-3, 81-86.

<sup>108</sup> *Etyka niezależna ?* op. cit., 79 ; cf. Idem, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 57.

rapport à la dignité humaine constitue le critère de tout comportement moral. La dignité, comme objet de l'expérience éthique et comme source suscitant le devoir dans des relations morales interpersonnelles est capable de dynamiser, et même de déterminer, la liberté inaliénable de la personne humaine. La dignité personnelle expérimentée dans les relations interpersonnelles, et qui possède en soi une valeur si grande et toujours obligeante, demande pour elle-même la justification de la réalité de son existence. Or, elle n'est pas capable de fonder d'une façon définitive la réalité du devoir moral, car son existence et l'existence de la personne humaine dans laquelle elle existe ne sont pas forcément liées à la personne, elles sont contingentes<sup>109</sup>. La personne humaine, ne possédant pas d'existence nécessaire, n'étant pas en elle-même sa propre source, ne peut pas, en tant que personne, s'attribuer la réalité, pas plus que sa dignité propre ou que le devoir moral qui lui est dû. Possédant des particularités relatives et non-nécessaires, elle ne peut constituer ni la source, ni une instance définitive pour expliquer de façon adéquate, nécessaire mais aussi définitive, le fait du devoir absolu et en conséquence le fait de la morale.

La réalité du devoir envers la personne humaine demande donc la réalité d'existence de la personne et de sa dignité, et plus précisément des raisons non contradictoires de son existence ; et cela ne peut être obtenu en se fondant sur la personne existant d'une manière contingente. La réalité de la personne et de sa dignité ne trouvent leur explication définitive et leur raison non contradictoire que sur la base de *l'Existence Personnelle* absolue et nécessaire, laquelle constitue la cause de l'existence de tous les êtres contingents. Ici apparaît donc le problème de la personne réelle et de sa dignité<sup>110</sup>. La solution de ce problème se trouve par la voie de l'analyse métaphysique.

L'être est tant qu'il est. La personne humaine en tant qu'être contingent est, tant qu'elle est maintenue dans son existence par l'Être Absolu qui possède en lui-même, d'une façon qui lui est propre, cette existence. L'existence réelle d'une personne contingente et de sa dignité trouve son explication dans l'existence de l'Absolu personnel, de

---

<sup>109</sup> Cf. *Problem możliwości etyki*, op. cit., 179; Idem, *Etyka niezależna?* op. cit., 80.

<sup>110</sup> Cf. *ibid.*, 81; Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 179.

son Amour créateur, de son désintéressement, d'où lui vient ce don d'existence (*Sumus quia Deus bonus est*, constate T. Styczeń après Saint Augustin). Ainsi la personne et sa dignité sont la révélation de l'Absolu personnel<sup>111</sup>; elle existe dans la même mesure où elle dépend par causalité de l'Existence absolue qui se donne par un acte créateur d'amour. Mais la révélation, dans la personne humaine, de l'Existence absolue et de l'Amour, ne concerne pas uniquement le seul fait de l'existence reçue, mais aussi le contenu de l'existence personnelle et de la dignité éminente que l'Absolu confère à l'être contingent. La personne est donc l'être existant tant qu'existe pour elle l'Être Absolu (je suis „moi” tant que je suis). Dans sa structure personnelle, la personne est une personne, dont la dignité est propre à elle-même ainsi que ses autres attributs, tant qu'elle est une révélation de la Personne-Absolu et du caractère absolu et infini de la dignité de personne (je suis celui que je suis: je suis moi-même, je suis personne tant que je possède quelque chose de la Personne)<sup>112</sup>.

Ainsi, il faut définir la personne comme *persona incarnata ab Alio et ad A/a/lium sicut ad suum A/a/ctum*<sup>113</sup>. Cette définition exprime d'une façon concise et très adéquate le contenu de la vérité de la personne humaine et de sa dignité, contenu qui est le principe de base de la réalité de tout être contingent et a fortiori de l'être personnel. T. Styczeń distingue deux éléments fondamentaux dans cette définition. *Persona incarnata ab Alio* est une constatation qui exprime l'origine de la personne comme résultat de l'acte créateur d'amour de Dieu-Absolu et comme don que l'homme découvre par sa raison. En outre, l'homme découvrant ce don qu'il reçoit y reconnaît aussi un appel dont le caractère est absolument obligeant (*ad A/a/lium sicut ad suum A/a/ctum*). Et

<sup>111</sup> Cf. T. Styczeń, *Etyka niezależna?* op. cit., 81; Idem, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 57.

<sup>112</sup> A. Rodziński établit une distinction entre le fait d'exister et le fait d'être une valeur ou d'en être le principe (la source et le critère définitif). Ce qui existe, s'il possède une valeur, la possède pour la raison qu'il est dans une relation directe ou indirecte à une personne, et non pas en vertu de sa seule existence. Cf. *O dwójakiej jedności człowieka*, op. cit., 109; voir aussi: T. Styczeń, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 57.

<sup>113</sup> Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 176; Idem, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, op. cit., 317.

c'est ce qui dans l'ordre de la connaissance et de l'expérience morale apparaît comme primordial, mais en même temps comme ce qui exige une raison définitive et noncontradictoire qui constitue ce fait de *persona incarnata ab Alio*<sup>114</sup>.

La contingence et l'entière dépendance de la personne vis-à-vis de l'Absolu sont en étroite corrélation avec la structure qui a été imposée à la personne. De tout cela il résulte que la personne ne peut pas ne pas accepter ce qui est imposé d'une façon absolue à son acceptation libre et à l'accomplissement par elle à la mesure de son être. La personne dotée de liberté doit s'orienter vers une activité déterminée, propre à elle, digne d'elle selon ce qu'elle est, parce que en tant qu'être contingent elle n'a pas eu d'influence sur la création de sa structure personnelle, elle ne l'influence pas et ne peut pas non plus la modifier au gré de sa volonté, ce qui n'est pas en son pouvoir<sup>115</sup>. C'est pour cela que la structure personnelle et la dignité humaine doivent être propres à la personne, doivent être la pleine réalisation, par son propre acte libre, de ce qui lui a été potentiellement imposé. Par conséquent, la personne ne peut pas être indifférente ou *contra suum actum*, au nom de sa liberté, car l'acte personnel lui a été imposé comme le moyen particulier de la réalisation de son contenu personnel sinon il y a rupture entre ce qu'elle représente par sa vocation et ce qu'elle réalise effectivement<sup>116</sup>.

Cet état de chose a une importance considérable pour la dignité de la personne dans sa relation à la liberté, et par suite à la morale. La dignité de la personne humaine qui résulte de la structure imposée à cette personne ne peut pas être rejetée ni niée par le sujet de cette personne donnée, ni en conséquence par celui d'une autre personne, car dans chaque personne il y a une dignité tout à fait identique, et qui doit de façon réciproque être affirmée par son sujet de même que par les autres personnes en relation avec elle. Le seul acte vrai par rapport à une personne et à sa dignité doit être l'affirmation de cette dignité, en raison

---

<sup>114</sup> Cf. *ibid.*; Idem, *Problem możliwości etyki...*, *op. cit.*, 202.

<sup>115</sup> Cf. S. Kamiński, T. Styczeń, *op. cit.*, 64.

<sup>116</sup> Cf. *ibid.*, 66 s ; T. Styczeń, *Filozoficzna koncepcja prawa naturalnego*, *op. cit.*, 307.

de telles origines, et non d'autres, en raison de conditionnements qui ne peuvent pas être différents de ceux qui apparaissent dans l'expérience éthique directe et dans la connaissance de caractère métaphysique. Le statut existentiel et dynamique de la personne *ab Alio* exprime à la fois sa contingence, sa potentialité et sa liberté, ainsi que la dignité de personne qui résulte de ces composantes. Il exprime aussi un moyen strictement défini, obligeant absolument, sans alternative possible, d'affirmation de cette dignité. En éthique personaliste polonaise, le devoir moral qui a un caractère absolu par rapport à des actes déterminés, trouve son explication définitive dans la dignité de la personne enracinée dans l'Absolu. C'est en Lui que la dignité humaine, par sa dépendance de l'Absolu et par l'orientation vers Lui de toute sa structure ontique, acquiert les traits de quelque chose d'absolu, de non contradictoire, d'inébranlable<sup>117</sup>. L'être contingent qui dépend par nécessité de l'Absolu et qui est orienté vers Lui dans sa structure statique et dynamique reçoit de cet Absolu la mesure de son existence et de son agir.

Le statut ontique de la personne, sa rationalité, sa liberté et sa corporéité, constitue pour l'homme la mesure d'être *ad A/a/ctum* comme *ad suum A/a/ctum*, prenant en même temps en considération que la personne est *ab Alio*, à quoi correspond *ad Alium*. Sur la base de cette vérité de la personne, de sa contingence et de sa liberté, on tire la conclusion qu'il est indispensable, et d'un caractère de devoir absolu, que la personne se situe par rapport à l'Absolu, par l'Acte qui lui est propre<sup>118</sup>. Dans cette relation la dignité humaine trouve son explication définitive et non contradictoire pour sa contingence, ainsi qu'une juste „détermination” pour sa liberté. La personne humaine est donc, par sa nature, appelée à être à la mesure de son existence, à la mesure de ce que, et de qui, elle est.

L'Absolu étant *persona a Se*, et ayant une existence indépendante en Lui-même et propre à Lui, est l'Amour (grâce à quoi il est la Personne *a Se*, ce qui le fait non contradictoire) et il adresse à la person-

<sup>117</sup> Cf. K. Wojtyła, *Problem teorii moralności*, op. cit., 246.

<sup>118</sup> Cf. T. Styczeń, op. cit.; A. Szostek, *Pozycja osoby w strukturze moralności*, op. cit., 55.



ne l'appel à l'amour qui ne peut être que la seule réponse adéquate à l'Amour. Cet appel possède le caractère d'un devoir absolu de répondre par l'amour à l'Amour, et de réaliser d'une façon libre des actes déterminés<sup>119</sup>. La nature humaine interprétant le fait moral est la mesure de l'être, l'appel de l'homme et la raison du devoir absolu, mais seulement après avoir pris en considération ce qu'il y a en elle d'absolu, de transcendant, et le fait qu'elle a son origine de l'Amour-Absolu. Dans cette ligne se situe aussi la loi naturelle, qui est une expression de la vérité absolue dans la personne humaine et envers elle<sup>120</sup>. Il en résulte que la loi naturelle et la nature de la personne qui justifie sa dignité sont l'explication définitive du fait du devoir moral absolu envers cette personne et sa dignité.

Donnant des arguments pour une explication définitive de la nature humaine et de sa participation à l'Absolu (ce qui constitue la seule raison non contradictoire de l'existence de l'être contingent), T. Styczeń apporte en même temps une explication dernière du fait du devoir moral absolu dont la plus haute instance est la Raison Nécessaire dans l'Absolu. Cette Raison Nécessaire apporte quelque chose de significatif à la personne et à sa dignité, et par la découverte du contenu de cette Raison Nécessaire, elle mène à une perception plus profonde et plus claire du contenu de l'objet de l'expérience morale. Le *datum morale* expérimenté, qui est un analogon moral de l'existence de la personne humaine en tant que personne, reçoit une raison supplémentaire, définitive et non-contradictoire dans le contenu, enrichi de la Raison Nécessaire, de l'existence de la personne en tant que personne<sup>121</sup>.

K. Wojtyła, dans le contexte de la notion de personne humaine, de sa dignité, de la contingence de son existence, et de sa structure ontique personnelle, qui est le reflet de l'Être Absolu, développe le problème de la transcendance morale de l'homme<sup>122</sup>. Dans la structure existentielle de la personne humaine existe une transcendance ontologique qui con-

---

<sup>119</sup> Cf. T. Styczeń, *op. cit.*, 308.

<sup>120</sup> Cf. *ibid.*, 310 ; K. Wojtyła, *op. cit.*, 246; A. Rodziński, *U podstaw kultury moralnej*, *op. cit.*, 58.

<sup>121</sup> Cf. *Problem możliwości etyki...*, *op. cit.*, 200.

<sup>122</sup> Cf. *Osoba i czyn*, *op. cit.*, 107-196.

stitue une base pour la transcendance morale expérimentée, et qui se manifeste dans les activités de l'homme et dans son objet. La transcendance morale possède son origine dans la rationalité de l'homme, qui signifie une participation dynamique aux valeurs transcendantes, grâce à quoi les catégories de valeur, de vérité, de bonté et de beauté créent sa réalité et le font libre, autonome et souverain envers les valeurs particulières<sup>123</sup>. En se rapportant à ces valeurs transcendantes, l'homme atteint une image vraie de toute la réalité et de sa supériorité envers le monde lorsqu'il éprouve sa personnalité et sa séparation. En outre, dans sa structure dynamique, l'homme est en mesure d'atteindre ces valeurs, leur plénitude, il peut s'ouvrir à elles pour s'accomplir en tant que personne en participant à elles. Et cela prouve la dignité éminente de la personne humaine<sup>124</sup>. L'aptitude de l'homme à s'ouvrir aux valeurs transcendantes et sa participation à ces valeurs affirme le caractère absolu de la dignité humaine et son orientation vers l'Absolu. Aussi, sur le plan de la transcendance morale de l'homme, son orientation vers l'Absolu entraîne des conséquences morales: l'Absolu devient la norme ultime de sa conduite, le critère de comportement, mais aussi le but de ses aspirations<sup>125</sup>. D'une part, les origines et la dépendance de l'Absolu (*persona ab Alio*), et d'autre part l'ouverture vers les valeurs transcendantes et vers l'Absolu (*ad Alium sicut ad suum Actum*), vers cette Valeur la plus Elevée, vers le Dieu suprême, met l'homme en situation obligeante d'affirmation du Bien. Et ce Bien est la mesure et le critère de l'appréciation morale et de la perfection personnelle.

De cette manière, la personne humaine doit essayer de ressembler à l'Absolu, à ce Bien suprême, et de réaliser sa propre dignité par sa participation aux valeurs transcendantes et absolues<sup>126</sup>. La personne humaine est consciente de l'existence du Bien suprême qui se donne par amour, et cela la met dans une situation d'obligation morale qui est le résultat naturel de son aspiration vers le Bien personnel et de son ouver-

---

<sup>123</sup> Cf. J. Majka, *Moralna transcendencja człowieka przez wolność i miłość*, op. cit., 41.

<sup>124</sup> Cf. A. Rodziński, op. cit., 43.

<sup>125</sup> Cf. J. Majka, op. cit. 42.

<sup>126</sup> Cf. *ibid.*, 43

ture envers Lui. Cette disponibilité à s'ouvrir est un trait essentiel de chaque personne et qui existe par rapport à l'Absolu, aux personnes et aux choses. Aussi l'obligation morale concerne-t-elle chaque personne humaine, se rapportant à l'Absolu, aux personnes, et, toutes proportions gardées, aux choses. S'ouvrir à des choses consiste à les inclure dans ses aspirations, à les posséder et à les subordonner aux fins de la personne. Par contre, s'ouvrir à des personnes consiste à entrer dans une relation personnelle étroite, dans un don interpersonnel mutuel, ce qui a un caractère strictement moral et absolument obligeant<sup>127</sup>.

Ainsi apparaît évident et justifié le fait qu'à une personne soit dû de manière absolue quelque chose d'une autre personne ; et, à proprement parler, est dû de manière absolue l'amour de la personne humaine à la Personne Amour Créateur, en manière d'affirmation de la Personne en Elle-même, ou dans des êtres contingents qui sont des manifestations de l'Amour Absolu, c'est-à-dire des théophanies dans les personnes humaines ainsi que dans des êtres extrapersonnels selon la mesure objective de leur existence<sup>128</sup>.

Sur la base de la métaphysique, en éthique personnaliste polonaise, a été mis en relief le contenu de la personne humaine et de sa dignité, dont le caractère est absolu, normatif, et justifie de façon définitive le devoir absolu envers l'objet de l'expérience morale. La personne humaine se présente comme une théophanie. Même si elle est contingente, elle a cependant en elle quelque chose de l'Existence Absolue, ainsi que des valeurs dont provient sa dignité et dont l'origine est dans l'Absolu. En conséquence, cela mène à des explications théologiques de la personne humaine qui possède sa pleine expression sur la base de la Révélation.

La nécessité des implications théologiques de la dignité de la personne humaine et de son devoir moral absolu est une conséquence logique des explications métaphysiques. La personne humaine qui est une manifestation de l'Absolu, une théophanie, et à la fois un être contingent, à la lumière de la Révélation apparaît comme un être créé par

---

<sup>127</sup> Cf. *ibid.*

<sup>128</sup> Cf. T. Styczeń, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 202.

Dieu et racheté par l'amour de Jésus Christ. Elle apparaît donc comme une „Christophanie”, comme un sujet de valeur d'une dignité personnelle éminente, qui constitue en même temps un objet d'intérêt et d'amour. Les moralistes polonais, faisant appel à la métaphysique de la morale pour expliquer de façon définitive l'objet de l'expérience morale, voient simultanément la nécessité de recourir aux explications théologiques de la morale<sup>129</sup>.

L'interprétation théologique de la dignité morale de l'homme ainsi que son explication métaphysique ne constituent pas, comme le remarque T. Styczeń, une manière nouvelle de justification du devoir éthique envers la personne humaine. Le jugement éthique dans sa dimension obligeante puise sa validité méthodologique dans l'évidence empirique, et c'est cela qui le justifie avant tout<sup>130</sup>. Cependant l'existence de l'Absolu peut servir à une explication définitive aussi bien des jugements éthiques que des jugements existentiels. Du fait que l'Absolu existe ne résulte pas immédiatement l'existence du jugement éthique qui peut ne pas exister même si l'Absolu existe; il se produit une analogie avec l'acceptation du jugement existentiel „l'Absolu existe” sur la base de la validité du jugement existentiel de non nécessité de l'existence de l'être contingent qui s'appuie sur l'évidence empirique et qui constitue également la base de l'acceptation de validité du jugement affirmant l'existence de l'Absolu. Cela ne prouve pas que le jugement existentiel „l'Absolu existe” justifie les jugements empiriques existentiels; il peut seulement expliquer de façon définitive l'existence confirmée dans ces jugements et en prendre la validité pour lui-même. Le jugement de l'existence de l'Absolu ne témoigne pas de l'existence des êtres contingents qui peuvent ne pas exister même si l'Absolu existe. Pourtant la situation des êtres contingents change à la lumière de l'explication définitive de leur existence. Ces êtres contingents deviennent alors ouverts à l'Absolu, Le manifestent, et en sont le signe<sup>131</sup>.

---

<sup>129</sup> Cf. Idem, *Etyka niezależna? op. cit.*, 81; A. Rodziński, *Naturalne płaszczyzny wartościowania moralnego...*, op. cit., 31.

<sup>130</sup> Cf. *Etyka niezależna? op. cit.*, 84; Idem, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 58. Voir aussi: H. Juros, T. Styczeń, *Sposoby uprawiania etyki w Polsce...*, op. cit., 110.

<sup>131</sup> Cf. T. Styczeń, *Problem autonomii etyki*, op. cit., 58; Idem, *Etyka niezależna? op. cit.*, 84.

Par analogie, on voit bien que la personne humaine, par rapport à laquelle existe l'évidence empirique du jugement éthique sur le devoir absolu, est en métaphysique du devoir moral une réelle co-présence de l'Absolu ; et cette co-présence de l'Absolu dans la personne humaine est une explication définitive (métaphysique) du devoir moral concernant les relations interpersonnelles. Cette réalité est particulièrement mise en relief dans la Révélation chrétienne, qui situe la personne humaine comme "Deus Homo", nous rappelant la question: *Cur Deus Homo*<sup>132</sup>. De là part le regard vrai sur cette personne humaine. Si l'on prend en considération la motivation de l'agissement de Dieu envers l'homme, et ce qu'est la personne humaine pour Dieu-Verbe Incarné, cela ne peut pas ne pas influencer la motivation d'une personne-sujet à l'égard d'une autre personne<sup>133</sup>. La réponse à la question: *Cur Deus Homo* n'admet aucune autre alternative en dehors de la seule affirmation active de la personne humaine et de sa dignité pour elle-même, pour ce que Dieu est prêt à faire pour la dignité humaine par le fait de l'Incarnation. Ce fait ne peut pas ne pas constituer une raison immédiate du devoir absolu d'affirmation de la dignité humaine<sup>134</sup>.

La morale et l'éthique chrétienne d'orientation personnaliste, partant de la dignité personnelle donnée d'une façon directe, empirique, trouve pour elle une raison définitive dans la Révélation, qui suppose le principe de motivation et d'intentionnalité de l'action morale en tenant compte de qui est l'homme pour Dieu, et de ce que Dieu est prêt à faire pour lui<sup>135</sup>.

---

<sup>132</sup> Cf. *ibid.*, 85.

<sup>132</sup> Cf. *ibid.*, 85.

<sup>133</sup> Cf. Idem, *Problem autonomii etyki, op. cit.*, 59.

<sup>134</sup> Cf. Idem, *Etyka niezależna? op. cit.*, 85.

<sup>135</sup> Cf. *ibid.*; voir aussi: S. Olejnik, *Znamiona humanistyczne etyki chrześcijańskiej*, „Collectanea Theologica” 26(1955), nr 2, 235-239.

### 3. EVALUATION PHILOSOPHIQUE DE L'APPORT DE L'ETHIQUE PERSONNALISTE POLONAISE

La position unique de la personne dans la structure de la morale est incontestable et elle constitue en même temps le problème principal dans la construction de l'éthique ainsi que dans l'établissement de normes morales. Aussi la dignité de la personne humaine a-t-elle été prise comme objet primordial d'intérêt de l'éthique dans plusieurs systèmes philosophiques, et non uniquement dans le seul courant personnaliste. Le problème qui se pose est celui d'une morale qui soit admissible par des hommes d'orientation différente, confessionnelle ou laïque, et qui respecte les données fondamentales de l'anthropologie concernant la connaissance de l'homme concret et historique. Cela veut dire que l'on a besoin d'une morale autonome (à la différence d'une morale autoritaire), indépendante par rapport à des éléments étrangers à la personne humaine. Et la notion morale de dignité humaine, liée strictement aux droits de l'homme, permet d'élaborer une morale autonome acceptable par la société pluraliste d'aujourd'hui.

L'époque moderne, dont la pensée a été considérablement influencée par J.-J. Rousseau, E. Kant, F. Hegel, K. Marx, a élaboré, sur la base de leurs systèmes philosophiques, une morale qui se veut autonome, indépendante de la religion, c'est-à-dire une morale laïque ou séculière<sup>136</sup>. En Pologne également, depuis le XIXe siècle et surtout au cours des quarante dernières années, a été élaborée une morale autonome d'orientation soit (néo)positiviste, soit marxiste. De même l'éthique catholique, accusée d'être hétéronome, a entrepris un effort identique de mise au point. Il est fort intéressant de faire une évaluation philosophique des propositions éthiques qui s'appuient sur la dignité humaine et de les confronter avec la proposition de l'éthique séculière fondée sur le système de Kant.

---

<sup>136</sup> Cf. B. Quelquejeu, *De deux formes autoritaire et autonome de la conscience morale*, „Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques” 65(1981), 235.

## 1. Apport philosophique de l'éthique personnaliste polonaise

Les moralistes polonais constatent clairement que la théorie du bonheur et la théorie du commandement basé sur l'autorité ne constituent pas le fondement d'une éthique autonome. En réponse aux reproches des marxistes, et surtout de T. Kotarbiński, ils veulent montrer une nouvelle compréhension de l'éthique autonome, nouvelle par rapport à l'éthique catholique „classique”, et différente de l'éthique autonome d'origine kantienne ou marxiste. D'après T. Styczeń l'éthique n'est autonome que comme théorie des obligations (saisies intuitivement par expérience) de la personne d'affirmer la personne en raison de sa dignité : c'est qu'à son point de départ, elle a un objet spécifique. Si l'éthique autonome ne veut pas se borner à montrer uniquement l'essence de l'obligation morale dans la conduite, mais passer à la formulation de normes ou appréciations plus particulières, si en outre elle se propose de fournir une explication définitive des obligations morales données intuitivement, elle se doit de faire appel à une théorie philosophique de l'homme et de l'être en général<sup>137</sup>.

Du point de vue philosophique et méthodologique, il est important de souligner que la morale se rapporte à une réalité spécifique: l'obligation absolue d'accomplir certains actes envers une personne par une autre personne. Cette réalité se révèle directement, elle est objet d'expérience. A partir de l'expérience on tire le savoir sur la morale, et l'évidence empirique devient critère de ses valeurs cognitives. Pour ce qui est du sujet de cette expérience, c'est en principe tout homme, car la morale est strictement liée à la manière d'être et à toute action de l'homme comme tel. C'est pourquoi la morale devient objet de la connaissance dépendant directement de l'homme, qui en est le sujet. Grâce à cette particularité, la morale jouit d'un contrôle public exceptionnel, et garanti intersubjectif<sup>138</sup>.

<sup>137</sup> Cf. T. Styczeń, *W sprawie etyki niezależnej*, op. cit., 88-96.

<sup>138</sup> Cf. K. Wojtyła, *The Problem of the Theory of Morality*, in: *Theory of Being to understand reality*. Ed. S. Kamiński, Ed. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin 1980, 168-173.

Les moralistes polonais remarquent ici que la construction de l'éthique ne peut s'appuyer sur la seule expérience morale, parce que l'empirisme n'est pas capable d'expliquer l'apodicticité de l'éthique. L'expérience de la dignité humaine dans l'expérience morale, où cette dignité constitue la base de l'obligation d'affirmer - et dont nous avons parlé au chapitre précédent - s'avère non suffisante en raison de la contingence de l'être humain. L'évidence empirique ne suffit plus pour porter des jugements sur le devoir et cède la place à des questions telles que: „Pourquoi dois-je, d'une manière aussi absolue, ce que je dois?” ou bien: „Pourquoi d'une manière générale, dois-je quoi que ce soit plutôt que rien?”. Il s'agit donc de réunir effectivement dans les thèses éthiques la question de l'empirisme, et l'apodicti- cité<sup>139</sup>.

T. Styczeń mène la critique de certaines tentatives pour résoudre ce problème: celles proposées par E. Kant, ou par des intuitionnistes britanniques (E.G. Moore et W.D. Ross) ainsi que des phénoménologues (E. Husserl et M. Scheler). Pour ce qui est de Kant, apparaît une objection du fait qu'il relie le problème méthodologique de l'éthique à celui de l'impératif catégorique comme jugement synthétique à priori: par conséquent l'expérience morale fonctionne sensiblement de façon identique dans la formulation de l'impératif catégorique et dans son argumentation. Ainsi cette expérience n'apparaît dans son système éthique que de façon „illégal”. Kant ôte au sujet la possibilité de poser la question: „Pourquoi ?” au nom de son autonomie, mais par là il s'oppose à l'homme en tant qu'être raisonnable (un reproche semblable est adressé à J.-P. Sartre)<sup>140</sup>.

De même est critiquée la proposition des intuitionnistes britanniques et des phénoménologues. L'intuitionnisme prend l'intuition comme source du devoir direct sur la valeur et en même temps comme critère définitif de son apodicticité. Au contraire, les phénoménologues, pour rendre le résultat de l'intuition plus évident, ont recours à l'opération dite réduction eidétique, qui consiste à abstraire de l'exis-

---

<sup>139</sup> Cf. T. Styczeń, *Autonome oder metaphysische Ethik? Zu einer scheinbaren Alternative*, in: *Theory of Being...*, op. cit., 232-235.

<sup>140</sup> Cf. Idem, *W sprawie etyki niezależnej*, op. cit., 78; Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 96-108.



tence le contenu donné intuitivement. Cette opération a pour but de libérer l'objet même de l'intuition et son contenu de la „contingence” de l'existence et d'assurer aux thèses ainsi réduites le caractère apodictique. En résultat, les affirmations basées sur l'intention perdent le caractère d'affirmations empiriques et finalement l'intuition de la morale cesse d'être l'intuition de la morale: la réduction eidétique est loin d'assurer aux affirmations éthiques le caractère apodictique, elle anéantit elle-même sa seule chance d'y parvenir<sup>141</sup>.

A la différence de ces trois tentatives, la démarche proposée par les moralistes polonais est assez originale et constitue leur apport majeur en éthique. Pour atteindre une éthique qui ait le statut de science et qui soit „autonome” dans son point de départ et en même temps inclue l'expérience morale de la dignité humaine, il faut mettre l'accent sur la nécessité d'un rapport strict entre les thèses expérimentales de l'éthique et celles de la philosophie de l'être. Cette nécessité se légitime par le fait que les thèses métaphysiques présentent le seul argument qui rend non contradictoire l'existence même des faits relevant du domaine de l'éthique. Cela va permettre finalement d'expliquer définitivement le fait de la morale et d'assurer le caractère apodictique à tout propos concernant ce fait<sup>142</sup>.

La morale donnée dans l'expérience est donc une expérience spécifique de l'être. Cela est vérifiable par une certaine attitude cognitive concernant l'expérience du fait moral et l'éclaircissement de son contenu. Cet éclaircissement peut être obtenu sur trois niveaux: tout d'abord il s'effectue par l'examen du contenu du fait moral, par une description phénoménologique qui présente la morale comme une obligation absolue d'accomplir des actes d'affirmation de la personne (objet) par la personne (sujet). Au terme de cette démarche proposée par K. Wojtyła est énoncé le postulat de l'amour personnel (norme personnaliste). En second lieu, est proposé l'examen du statut ontologique du fait moral, une description métaphysique qui envisage la morale comme une réalité interpersonnelle, déterminée ontologiquement par

---

<sup>141</sup> Cf. Idem, *Problem możliwości etyki...*, op. cit., 106-126.

<sup>142</sup> Cf. Idem, *Autonome oder metaphysische Ethik...? op. cit.*, 228-239.

le caractère essentiel des personnes (sujet et objet) qui constitue les fondements de cette relation. L'expérience du caractère spécifique et ontologique du contenu du fait moral permet de dégager le jugement normatif. A l'unité métaphysique de l'état normatif et réel à la fois qu'est la morale répond l'unité épistémologique du jugement normatif („doit”) et informatif („est”) concernant le fait moral. Ainsi a été résolu le problème posé par D. Hume concernant la difficulté de passage du jugement informatif au jugement normatif<sup>143</sup>.

De même la troisième démarche consiste dans l'examen de la manière de concevoir le fait moral (description épistémologique), qui possède le contenu spécifique et n'est donné que par l'expérience morale dite catégoriale. Le contenu ainsi donné est le contenu existant qui participe de l'expérience transcendentale constituant le point de départ de la métaphysique. Ainsi le contenu catégorial du fait moral, en restant toujours l'objet de l'expérience morale autonome irréductible par rapport au contenu, devient également l'objet de l'expérience transcendentale. Ce double caractère de l'objet de l'expérience morale garantirait l'apodicticité aux affirmations empiriques. A travers l'interprétation métaphysique les thèses éthiques, tout en restant des affirmations empiriques, acquièrent le caractère apodictique. En bref, l'éthique personaliste polonaise veut être méthodologiquement autonome à son point de départ, mais par nécessité elle devient une métaphysique de la morale à son point d'aboutissement<sup>144</sup>.

Ce qui est nouveau dans l'éthique personaliste polonaise concerne l'autonomie de l'éthique en son point de départ. A la différence de l'éthique catholique „classique”, considérée comme „autoritaire”, l'éthique polonaise veut dépasser ce qui rend l'éthique chrétienne hétéronome. La forme „autoritaire” de l'éthique catholique est dépassée, selon T. Styczeń, par le recours à l'expérience morale de la dignité de la personne humaine. Ainsi l'éthique personaliste veut récupérer le point qui est commun à l'expérience morale de tout homme raisonnable. Désormais, ce ne sont pas les commandements de

---

<sup>143</sup> Cf. K. Wojtyła, *op. cit.*, 185-189; T. Styczeń, *W sprawie etyki niezależnej, op. cit.*, 93-95.

<sup>144</sup> Cf. Idem, *Problem możliwości etyki...*, *op. cit.*, 168-201.

Dieu et les lois divines qui constituent les fondements de l'agir moral humain, mais l'expérience universelle du devoir moral envers la personne. La deuxième étape, celle de l'explication définitive du devoir moral par le recours à la métaphysique ou à l'onto-théologie, met toujours en question l'autonomie de l'éthique.

L'éthique polonaise apporte un nouvel élément à la compréhension de la loi morale naturelle, et par conséquent à la nature elle-même. Elles ne sont plus conçues comme normativité simplement biologique, mais dans l'ordre rationnel et personnaliste. La loi morale naturelle concerne la nature corporelle et spirituelle de la personne humaine qui a sa finalité déterminée et ainsi constitue la source des droits et des devoirs. La notion morale de la dignité humaine comprise comme valeur suprême dans la hiérarchie de toutes les valeurs, acquiert également une justification appropriée au niveau de l'analyse métaphysique et même théologique. La dignité humaine devient la source de l'obligation morale et le critère de l'agir humain, indépendamment de toute autre raison qui par rapport à la dignité demeure hétéronome pour l'éthique<sup>145</sup>.

La vision de la morale personnaliste veut avoir le statut scientifique et ne pas être accessible qu'aux seuls chrétiens. Comme éthique personnaliste, qui prend en considération le statut ontologique de la personne, sa transcendance et sa contingence par rapport à l'Absolu, elle vient conforter la morale chrétienne; mais, au regard d'une morale laïque, elle demeure toujours prise au piège de l'onto-théologie, et par conséquent, de l'hétéronomie.

## 2. Critique des positions de l'éthique personnaliste polonaise

Dans les paragraphes précédents, nous avons remarqué que les représentants de l'éthique personnaliste en Pologne tentent d'établir une éthique méthodologiquement autonome, indépendante de la religion, c'est-à-dire une éthique fondée sur l'expérience morale de la dignité de la personne humaine. Une telle conception de l'éthique veut prendre une forme universelle et être acceptable par une société plu-

---

<sup>145</sup> Cf. Idem, *W sprawie etyki niezależnej*, op. cit., 92.

raliste et laïque. Cet objectif paraît être réalisable et accessible, car au point de départ de cette éthique personaliste se trouve l'expérience morale, qui est universelle et perceptible par les êtres raisonnables. L'expérience de la dignité humaine, qui se fait d'une façon intuitive, permet d'établir le jugement impératif particulier dont la contradiction s'oppose à la raison. Par suite, ce jugement prend valeur d'évidence et d'universalité, il devient jugement impératif universel.

De la même façon on peut remarquer des tentatives identiques chez les phénoménologues (M. Scheler, D. Von Hildebrand, N. Hartmann), qui ont essayé d'établir une éthique des valeurs, indépendante des éléments de la morale hétéronome. Les démarches de cette éthique phénoménologique des valeurs ont beaucoup marqué les recherches philosophiques de K. Wojtyła et l'élaboration du système d'éthique personaliste dans laquelle T. Styczeń a joué un rôle de premier ordre. Cette influence phénoménologique s'avère être présente dans le domaine épistémologique, au plan de la conception de la dignité humaine (comme quelque chose de plus parfait et incomparable avec les valeurs autres que la personne) dans la description de l'expérience morale et dans l'établissement de la base anthropologique (élaborée à l'aide des outils phénoménologiques par K. Wojtyła). D'ailleurs, il faut aussi remarquer la grande influence de la philosophie morale de E. Kant qui a beaucoup marqué la conception du devoir moral proposée par T. Styczeń, l'impératif catégorique ou bien la norme personaliste présentée par K. Wojtyła. Mais en même temps le kantisme et la phénoménologie se montraient insuffisants et il fallut les dépasser en raison d'une certaine faiblesse au plan méthodologique, et qui concerne l'apodicticité de l'éthique et de son fondement anthropologique.

En outre, la seule expérience morale ne suffit pas aux moralistes polonais, il est nécessaire, au-delà, de passer à l'explication définitive du fondement du devoir moral. Cette démarche amène la réflexion éthique au niveau de l'onto-théologie, de l'explication métaphysique: l'éthique personaliste se réfère à nouveau à l'onto-théologie caractéristique de l'éthique prékantienne. Ainsi l'autonomie de l'éthique personaliste est devenue un problème ouvert, et son universalité de plus en plus remise en question. Elle est devenue également inacceptable du point de vue de la morale laïque, qui refuse la forme „autoritaire” de la conscience morale.

Ce rapport de l'éthique personnaliste polonaise à la forme „autoritaire” de la conscience morale révèle certains points communs, comme évidemment des divergences considérables. La forme „autoritaire” de la conscience morale est constituée d'un système de normes: „ultime”, qui est Dieu comme législateur suprême et auteur de la loi morale, et „prochaine”, constituée par la nature humaine instituée par Dieu et dépendante de Dieu législateur suprême. C'est de Dieu, toujours, que proviennent l'autorité transcendante, et la nature humaine comme autorité prochaine objective, qui assurent finalement la norme de la bonté morale et de la loi de l'agir humain<sup>146</sup>. Cependant, les moralistes polonais sont conscients des difficultés qui découlent de la morale ainsi conçue, et c'est pourquoi ils mettent à la première place, comme point de départ de l'éthique, l'expérience directe de la dignité humaine, la justification du devoir moral par l'acceptation de l'autorité de Dieu et de la nature humaine ne jouant que le rôle second. C'est bien dans l'explication définitive du devoir moral envers la personne humaine que le rôle de l'Absolu paraît être indispensable pour la constitution du statut ontologique de la personne. La place de l'Absolu est celle de fondement de la dignité de la personne humaine en tant qu'être contingent, et la nature humaine constituée par Dieu ne concerne pas la seule loi biologique et spirituelle, mais la loi de la personne. Ainsi l'accent est mis sur l'anthropologie qui demande son fondement ontologique, et le problème en éthique n'est pas désormais celui de l'autorité de Dieu, mais de l'existence de la personne et du fondement de sa dignité qui est à la base du devoir moral.

Du point de vue de l'éthique laïque (séculière), l'éthique personnaliste polonaise rencontre plusieurs objections qui proviennent d'une autre conception de la morale „autonome” et de présupposés méthodologiques différents. Ce qui est reproché à l'éthique polonaise, c'est qu'elle ne prend pas assez en compte la question de la liberté qui constitue l'idée fondamentale de la forme „autonome” de la conscience morale; les moralistes polonais utilisent plutôt une vision statique de la liberté en se limitant souvent au seul libre arbitre qui n'est que la condition de la liberté. D'ailleurs, la liberté, qui constitue le fondement de la norme de la moralité, est

---

<sup>146</sup> Cf. B. Quelquejeu, *op. cit.*, 236-237.

conçue dans la forme „autonome” de la conscience morale comme l’énergie libre du sujet moral, le libre vouloir de la liberté, et en même temps comme la liberté raisonnable: „C’est la liberté de la conscience, d’abord passée par la personnalisation réfléchie et constituée en conscience-de-soi, mais qui s’est ensuite élevée à la conscience universelle, conscience individuelle et personnelle reconnaissant par principe toutes les autres consciences individuelles et personnelles et nouant avec elles la réciprocité intersubjective fondatrice des droits et devoirs du sujet libre de la moralité”<sup>147</sup>. En suivant Kant et surtout Hegel, on comprend la liberté comme celle qui „veut la liberté”, qui se réfère à la réalisation de la liberté de tous. La liberté ainsi conçue constitue la source de l’autonomie morale et spirituelle. Dans le champ de cette liberté se trouvent également la dignité absolue de l’homme ainsi que son droit suprême<sup>148</sup>.

Au sens de Kant, l’autonomie de la morale est celle de la liberté, car elle constitue „l’unique principe de toutes les lois morales et des devoirs conformes à ces lois”<sup>149</sup>. L’autonomie de la volonté ne peut jamais être déterminée par quelque bien que ce soit, „la loi morale est l’unique principe déterminant de la volonté pure”<sup>150</sup>. De ce point de vue, l’éthique personnaliste polonaise ne répond pas à une telle autonomie de la liberté et de la conscience morale; les personnalistes polonais assurent aussi une certaine autonomie à la volonté, mais celle-ci reste en même temps en rapport d’obligation vis-à-vis de la dignité qui est intuitivement reconnue dans l’expérience morale. L’impératif se dégageant dans la connaissance intuitive de la dignité humaine se présente aussi pour la raison comme la norme suscitant le devoir moral. La différence entre les deux théories consiste à mettre l’accent, chez Kant, sur l’autonomie absolue de la raison pratique constituant les

---

<sup>147</sup> B. Quelquejeu, *op. cit.*, 241.

<sup>148</sup> Cf. *ibid.*; X. Thévénot, *La morale fondamentale du Comité national d’éthique français*, Le Supplément 1987, nr 163, 15

<sup>149</sup> E. Kant, *Critique de la raison pratique*, in: *Œuvres philosophiques, op. cit.*, 647; cf. F. Alquié, *Introduction à la lecture de la Critique de la raison pratique*, in: E. Kant, *Critique de la raison pratique*, trad. F. Picavet, Ed. PUF, Paris 1983, XVII-XX; A. Chapelle, *Les fondements de l’éthique. La symbolique de l’action*, Ed. Institut d’Etudes Théologiques, Bruxelles 1988, 76.

<sup>150</sup> E. Kant, *op. cit.*, 741.

lois morales, et, chez les moralistes polonais, sur la dignité humaine comme préexistant (dans l'ordre logique) par rapport au jugement moral: ainsi la liberté est „soumise” au devoir imposé par la dignité humaine, accessible dans la relation interpersonnelle.

Par rapport à la conception de la liberté élaborée par Hegel et Marx, et dont l'apport est important dans la formation de la morale séculière, l'éthique personaliste polonaise s'avère encore plus insatisfaisante; le problème qui se pose, dans la pensée hegelienne et marxiste, est de considérer l'homme libre non pas comme sujet moral abstrait, mais comme être historique et concret qui réalise sa liberté dans la médiation sociale et politique. D'après Hegel, la liberté est conçue comme se constituant sa propre substance et sa destination; elle n'est pas abstraite et subjective, mais se réalisant comme liberté concrètement et objectivement vécue dans l'action du sujet historique. Au sens de Marx, la liberté de l'homme est considérée par rapport à la volonté révolutionnaire qui tente de transformer le monde historique présent en faveur de l'homme comme être suprême<sup>151</sup>.

L'éthique polonaise se voit alors reprocher sa conception abstraite de l'homme et de sa liberté; la morale personaliste se réfère à la relation interpersonnelle, dans laquelle sujet et objet existent comme prochains, mais il existe également d'autres dimensions de la relation interpersonnelle qui ne sont pas prises en compte, comme les dimensions politique, sociale et juridique. La conception personaliste peut se justifier en tant qu'elle permet de réaliser la liberté et la personnalité au niveau abstrait, et comme telle vient renforcer les fondements des droits de l'homme; de même, elle peut offrir une approche pour la réalisation concrète mais subjective de la liberté, en suscitant la responsabilité du sujet vis-à-vis de la source du devoir moral. Cependant, il lui manque la dimension de liberté réalisée concrètement et objectivement, ainsi que la prise en compte du sujet historique dans le champ de l'éthique sociale, politique, familiale, etc. On peut s'interroger sur ce fait que l'éthique personaliste polonaise, qui s'est développée dans la discussion avec un milieu marxiste, n'ait pas davantage développé l'élément social et politique de sa doctrine morale.

---

<sup>151</sup> Cf. B. Quelquejeu, *op. cit.*, 242-243.

Du point de vue de l'éthique „autonome” laïque se pose également la question des présupposés anthropologiques dans la morale personaliste polonaise, à laquelle elle fait plusieurs types d'objections: l'homme est conçu par les moralistes polonais assez abstraitement, dans des catégories métaphysiques et personalistes qui définissent l'être humain en tant qu'être personnel, raisonnable, libre, responsable, autonome, corporel-spirituel, mais ne l'envisage pas comme être besogneux et désirant. Les catégories de besoin et de désir, jointes à la dimension de liberté propre à l'homme concret, sont importantes pour la mesure anthropologique des fondements de la morale, et les moralistes polonais n'envisagent pas ces catégories, favorisant plutôt la conception de l'homme déterminé par son statut ontologique qui est moins dynamique.

Un autre problème qui se pose actuellement avec acuité dans la discussion éthique, et sur lequel les moralistes polonais insistent encore beaucoup, concerne la nature comme source des normes morales. Depuis Kant on n'accepte plus la normativité imposée par la nature, il existe une antinomie nature-liberté. La nature, par rapport à la liberté, ne représente plus la capacité normative ou une quelconque autorité, elle est dépassée au profit de la liberté elle-même, de l'existence concrète individuelle et sociale de l'homme libre ; ainsi la nature humaine ne constitue aucune autorité morale extérieure pour l'être humain qui est un esprit libre. Les moralistes polonais semblent bien connaître ces objections, mais ils ne cessent pas de défendre le rôle de la nature et la loi naturelle dans le fondement de la morale, comme le fait K. au sujet des normes posées par l'encyclique de Paul VI *Humanae Vitae*<sup>152</sup>. De plus, il tente de renforcer l'expression morale de la loi naturelle en la fondant sur l'ordre personaliste lorsqu'il établit le lien strict de la nature avec le statut de personne humaine. L'argumentation éthique fondée sur la loi naturelle ne cesse d'être utilisée dans la construction de l'éthique personaliste, qui vise la personne comme être raisonnable, libre, et en même temps responsable. Cela n'empêche pas que la nature demeure toujours quelque chose d'ex-

---

<sup>152</sup> K. Wojtyła, *Osoba ludzka a prawo naturalne*, op. cit., 53-59.



térieur par rapport à l'autonomie de la conscience morale. Dans la morale „autonome”, au contraire, pour la constitution de la moralité seule la liberté est considérée comme fondamentale; c'est la liberté qui est „vouée à assumer librement et raisonnablement la condition humaine et à se réaliser universellement dans la conjugaison substantielle et historique des libertés”<sup>153</sup>.

L'éthique personnaliste polonaise ne répond pas entièrement à une telle vision de la conscience „autonome”; elle suppose certains éléments de transcendance et d'objectivité, tandis que la forme „autonome” de la conscience morale est fondée sur l'immanence, l'intersubjectivité et l'autonomie, se référant à la normativité de la liberté. D'ailleurs, B. Quelquejeu constate que la dimension de la transcendance et de l'objectivité sont présentes aussi dans la référence normative de la liberté: il existe là quelque chose du rapport religieux à Dieu et du réalisme du respect de la nature humaine, mais cela ne veut pas dire qu'il y ait quelque influence extérieure sur la normativité de la liberté qui mènerait à son absolue autonomie<sup>154</sup>. Il est possible de rapporter cette conviction à la conception de l'éthique personnaliste polonaise, qui opte pour une liberté constituant essentiellement la personne humaine et garantissant sa dignité, mais elle insiste en même temps sur la dignité humaine donnée dans l'expérience éthique, qui suscite immédiatement le devoir moral et la responsabilité<sup>155</sup>.

Les résultats pratiques apportés par la morale autonome caractéristique de l'éthique laïque ont permis d'élaborer une tradition des droits de l'homme conçus au sens large dans le champ des droits humains individuels, civils, sociaux, politiques, économiques et culturels: ce sont des droits qui s'appuient sur les présupposés raisonnables, et ne nécessitent pas de fondement à leur fondement,

---

<sup>152</sup> K. Wojtyła, *Osoba ludzka a prawo naturalne*, op. cit., 53-59.

<sup>153</sup> Cf. B. Quelquejeu, op. cit., 245.

<sup>154</sup> Cf. B. Quelquejeu, op. cit., 245.

<sup>155</sup> Cf. T. Styczeń, *Człowiek w polu odpowiedzialności za siebie i za drugich* [L'homme dans le champ de la responsabilité envers lui-même et envers l'autre], „Communio” 2(1982), nr 2, 55-63; A. Rodziński, *Osoba i kultura* [Personne et culture], Ed. ODISS, Warszawa 1985, 84-90.

prenant en compte la seule notion de dignité humaine<sup>156</sup>. L'éthique personaliste polonaise, dans le même sens, situe la dignité humaine comme fondamentale pour la normativité de l'action humaine; mais ce qui peut lui manquer, au regard d'une éthique laïque, c'est de ne pas souligner assez fortement les notions d'égalité, de fraternité (solidarité) et de liberté; ces éléments assurent à l'éthique laïque une dimension sociale et politique, ce qui lui permet (et l'on peut considérer que cela lui donne l'avantage) d'être vérifiable dans la vie des êtres humains concrets et historiques. Cependant, l'éthique polonaise ne vise pas directement les questions sociales et politiques, mais demeure au niveau fondamental, celui des relations interpersonnelles qui exigent amour et responsabilité vis-à-vis de la dignité sublime de la personne humaine.

Ainsi, la critique de l'éthique personaliste polonaise, confrontée à l'éthique laïque, a soulevé deux problèmes principaux sur lesquels on a reproché aux moralistes polonais de n'avoir pas porté suffisamment leur attention, les problèmes liés à l'autonomie de la morale et au rôle de l'éthique dans la pratique sociale et politique de l'homme historique concret. Une prise en compte plus large de ces questions permettrait à l'éthique polonaise d'être plus universelle dans la société pluraliste, et non seulement chrétienne, en offrant une approche plus complète, et donc plus accessible, des problèmes actuels de l'humanité.

\* \* \*

La dignité de la personne humaine en éthique personaliste polonaise est traitée comme un objet d'expérience morale, et elle est strictement liée à la sphère morale. L'homme apparaît dans la sphère morale comme l'objet de la moralité dans ses valeurs humaines universelles - dans sa nature humaine. Cela suffit pour que chaque homme puisse constituer un objet d'activité normative et absolument obligeante envers lui-même et envers les autres personnes. Néanmoins, des moralistes de l'éthique polonaise tentent de distinguer dans

---

<sup>156</sup> Cf. J.-M. Aubert, *Morale chrétienne et morale laïque*, Le Supplément 1988, nr 164, 78-80.

l'homme une sphère personnelle, surtout dans son contexte moral, pour considérer ce qui avant tout caractérise dans l'homme la personne et représente la valeur la plus haute - la dignité humaine personnelle, afin de désigner l'individu humain comme objet de référence normative de toute l'activité de la personne envers la personne. La vérité axiologique de la dignité humaine personnelle propre à l'homme comme à une personne constitue l'objet matériel et en même temps formel situé au point de départ de l'éthique personnaliste. Le caractère axiologique, et en conséquence normatif, de la dignité humaine personnelle, est strictement lié à la sphère morale et crée une situation supposant un genre strictement défini d'activité morale qui est l'amour, l'affirmation de la personne pour elle-même. L'affirmation de la personne est l'unique modalité de comportement possible par rapport à la dignité humaine, et le mode le plus adéquat de relations morales interpersonnelles qui, dans leur essence, doivent avoir le caractère de relations d'amour. L'amour de la personne est véritable pour autant qu'il se forme sous l'influence du déchiffrement de la vérité de la dignité de l'être personnel et qu'il s'accorde aux valeurs ainsi reconnues.

*Stanisław WARZESZAK*